MARDI 8 DECEMBRE 1914 — Journal quotidien — 61e année — n° 342 — Journal quotidien — MARDI 8 DECEMBRE 1914

Ut Bien Publii

Christus Vincit · Christus Regnat · Christus Imperat · In hoc Signo Vince

1re édition : AB
s'imprime à 7 h. du soir
2e édition : B
s'imprime à 10 h. du matin.

ABONNEMENT : Pour la BELGIQUE 16 fr. par an.
Hollande et G.-D. de Luxembourg 24 fr. Pour les autres pays. 34 fr.
ON S'ABONNE POUR GAND :
au bureau du journal, rue aux Tripes, n° 3 (près de la rue aux Draps). Bureaux ouverts de 8 h. à midi. Pour les autres localités du pays aux bureaux de la Poste. Toute demande d'abonnement pour l'Etranger, adressée à l'Editeur, doit être accompagnée d'un mandat poste.

1re édition AB
2e édition B

ANNONCES : 40 centimes la petite ligne. RECLAMES avant les Annonces : 1 franc la ligne. RÉCLAMES dans le corps du journal et AVIS FINANCIERS : 2 francs la ligne. RÉPARATIONS JUDICIAIRES : 2 francs la ligne.
ON TRAITE A FORFAIT POUR LES ANNONCES SOUVENT REPETEES
BUREAUX
OUVERTS DE 8 HEURES A MIDI
Pour les Annonces et Réclames de la Belgique, à l'exception des deux Flandres, ainsi que pour celles des pays étrangers, adresser à MM. J.-N. Lebègue et Cie, *Office de Publicité*, 86, rue Neuve, à Bruxelles.

Prix du numéro : 10 centimes.

Ce numéro doit être vendu 10 centimes.

A SCHELLEBELLE

Nous avons annoncé que la commune de Schellebelle avait été condamnée à une amende de 50.000 francs à la suite de déteriorations commises aux communications télégraphiques et téléphoniques. Nous ne saurions trop insister sur les conséquences graves que peut entraîner, pour une commune entière et pour tous ses habitants, un acte de mauvais gré commis par un seul individu. Aussi engageons-nous les administrations communales à exercer la surveillance la plus rigoureuse, en vue de prévenir toutes infractions de ce genre, et en général tout acte quelconque de mauvais gré. Notre population est déjà assez éprouvée sans que les écervelés attirent encore sur elle un surcroît de misères.

Voici d'ailleurs, pour gouverne, la traduction de l'avis qui a été publié à ce sujet :

AVIS

Inspection d'Etape

Gand, le 6 décembre 1914.

Au croisement des routes, Gand-Schellebelle-Alost, à fin novembre, des dégâts ont été commis à deux postes télégraphiques et des communications téléphoniques. Les auteurs n'ont pu être retrouvés. Comme le lieu du délit se trouve à l'intérieur du territoire de Schellebelle, cette commune a été imposée par le commandement en chef de l'armée d'une contribution de 50.000 francs.

Ceci est porté à la connaissance publique.

Le chef de l'administration civile
Le conseiller d'Etat von Keudell.

Le rôle des neutres

Depuis le début de la guerre, il est question des neutres presque autant que des belligérants eux-mêmes.

Et selon toute probabilité, il sera question d'eux toujours davantage, à mesure que la guerre se prolongera.

D'aucuns se sont imaginé que les Etats neutres pourraient, moyennant de se liguer, imposer dès ores la paix, dans l'intérêt du monde.

Les Etats neutres souffrent eux-mêmes profondément de la crise que la guerre entraîne après elle. Ils sentent d'autant plus vivement leurs souffrances qu'ils ne sont pas, comme les nations en guerre, exaltés par le souci de la défense personnelles. Si donc ils n'obéissent pas, en ce moment, aux suggestions pacifistes, s'ils n'essaient pas d'imposer d'office leur médiation, c'est qu'ils n'espèrent aucun succès de semblable démarche, dans l'état actuel des choses.

Toute insistance de ce genre risquerait plutôt d'être interprétée par telle ou telle des parties comme un acte peu amical, et diminuerait pour l'avenir l'influence du neutre qui en aurait pris l'initiative.

La médiation ne se produira, selon toute vraisemblance, qu'à la demande de l'un ou l'autre des belligérants, et il est probable aussi que, le jour où elle se produira, les Etats neutres ne négligeront rien de ce qui peut la faire aboutir.

Il serait d'ailleurs assez difficile de leur objecter qu'ils ont à se mêler de leurs affaires. La guerre qui se poursuit autour d'eux, c'est bien leur affaire aussi. Non seulement parce qu'ils en subissent la répercussion inévitable, mais parce qu'ils sont lésés directement par les mesures que prennent les nations belligérantes. La règlementation de la contrebande, que chaque Etat se réserve de déterminer souverainement, est une de ces mesures ; elle atteint, on le sait, non seulement la contrebande elle-même, mais tout le commerce régulier des neutres. La pose des mines en mer intéresse, elle aussi, les neutres au premier chef. La liste est longue des navires de neutres qui ont sombré en heurtant un explosif. Plus longue encore, la liste des navires qui ne se sont plus aventurés sur la mer à cause du danger. L'interdiction de certaines zônes, les changements d'itinéraire imposés aux navires, etc., etc., tout cela concerne également les neutres. Et c'est pourquoi l'on peut prédire à coup sûr que les neutres ne se lavent pas les mains d'évènements dont le contrecoup retentit sur leur prospérité économique.

Enfin, leur avenir même peut être mis en cause, plus ou moins, d'après la solution finale que recevra le conflit. Les nations en guerre ne sont pas les seules qui aient des intérêts politiques à sauvegarder. Il y a quelques jours à peine, M. Salandra, chef du gouvernement italien, annonçait que l'Italie, malgré sa neutralité, entendait bien défendre à l'occasion ses intérêts. Selon toute probabilité, les autres Etats neutres se préparent aussi.

Le Congrès de Berlin a revisé en 1878 le traité imposé à la Turquie. On peut prévoir, de même, qu'un congrès interviendra après la guerre pour régler définitivement les conditions de la paix, et que, dans ce congrès, les neutres joueront un rôle.

Ces neutres, comme influence, ne sont pas à dédaigner. Il y a, parmi eux, les Etats-Unis et l'Italie, puissances de premier rang ; il y a les Etats scandinaves, l'Espagne, et tout l'imposant ensemble des petits Etats qui restent au large de la conflagration, et qui peut-être persévèreront jusqu'au bout dans leur attitude. Leur action, à un moment donné, sera d'autant plus forte qu'ils se seront plus scrupuleusement abstenus de prendre parti dans la querelle.

A l'heure actuelle, la préoccupation de ces divers Etats est, en premier lieu, de défendre leurs intérêts propres compromis par les hostilités ; ensuite, d'adoucir par leur intervention le sort des blessés et des prisonniers ; enfin, de venir en aide aux victimes innocentes de la guerre, aux populations que l'horrible fléau menace de famine et d'épidémies.

Après la guerre, le rôle de ces diverses puissances, notamment des Etats-Unis, sera de veiller à ce que le droit reprenne son empire, à ce qu'un certain équilibre se rétablisse entre les nations, à ce que les causes de nouvelles et prochaines guerres soient éliminées.

Félicitons les nations, plus heureuses que la nôtre, qui ont su éviter d'être englobées dans la guerre. Maisi félicitons-nous aussi, à notre propre point de vue, de leur neutralité. C'est d'elles que vient vers nous le vent d'espoir, le réconfort dans nos misères et l'assurance d'une paix qui sera fondée sur la justice.

La phobie de la vérité.

Le *Rotterdamsche Courant* a donné l'autre jour un joli exemple de la nervosité actuelle des lecteurs de journaux, même en pays neutre :

« Dans l'antiquité, un tyran fit mettre à mort, dit-on, le messager qui lui apportait la nouvelle d'une défaite. Ce matin, un de nos lecteurs rotterdamois nous a fait savoir, par téléphone, qu'il renonçait à son abonnement, parce que nous avions hier publié une dépêche annonçant la capture de De Wet, le fameux général boer.

» Un de nos collaborateurs a vainement entrepris de lui démontrer que la publication de cette dépêche dans nos colonnes n'impliquait pas le moins du monde l'idée que nous puissions nous réjouir de la nouvelle qu'elle contient. Notre ex-abonné n'a rien voulu entendre : il a persisté noblement dans sa décision de ne plus lire un journal capable d'annoncer la capture de De Wet, trouvant le procédé, a-t-il dit, par trop « dégoûtant » ! »

Ne souriez pas, lecteur ! Demandez-vous d'abord si vous n'êtes pas un peu, vous aussi, comme cet abonné du *Nieuwe Rotterdamsche Courant*.

Publier une dépêche annonçant une nouvelle désagréable, fût-elle officielle, sans en entreprendre du même coup la réfutation, c'est, d'après certains, faire preuve d'un impardonnable scepticisme, pour ne pas dire pis, de trahison.

Notez-le bien, les mêmes Aristarque, une fois la nouvelle dûment établie, seraient les premiers à se plaindre d'avoir été leurrés par la presse, parce que celle-ci ne les a pas renseignés d'une façon suffisamment complète, ou qu'elle a essayé d'en atténuer le fâcheux effet.

Et ces Aristarque ne forment pas une exception minime. Leur nombre s'accroît démesurément aux époques passionnantes. Un tas de gens oublient alors le conseil de Talleyrand. Ils s'irritent contre les faits. Puis, comme ils s'aperçoivent que cela ne fait rien aux faits, ils retournent leur colère sur le journal qui les annonce, qui ne les dément pas.

Il y aurait certes moyen de corriger ces importuns. Il suffirait qu'on pût les condamner aux travaux forcés du journalisme pendant une période variant de huit jours à six mois. Pareille peine étant hors de proportion avec le délit, mieux vaut se résigner à l'incommodité professionnelle de leur bourdonnement. Elle nous est utile d'ailleurs, cette incommodité, car elle nous rappelle que la probité d'un journal consiste tout juste à faire connaître les faits tels qu'ils se sont passés, sans procéder à leur habillage, et quitte à les expliquer ou commenter ensuite, si nécessaire, mais sans les altérer.

La rébellion à Zeist

NOUVEAUX DETAILS

Depuis quelques jours, une agitation se remarquait parmi les soldats belges, retenus comme prisonniers de guerre dans le camp de concentration de Zeist.

Lorsque le courant électrique fut interrompu, avant-hier soir, le mécontentement était général ; hier matin, vers neuf heures et demie, l'état des esprits était si tendu qu'on en vint bientôt à des actes regrettables. Des vitres volèrent en éclats et des tonneaux furent défoncés. Quand on songe qu'il y avait 11,000 soldats internés au camp de Zeist et que la garde était forte seulement de mille hommes, on conçoit la situation difficile où s'est trouvé le commandant de celle-ci. Lorsque les mutins voulurent quitter le camp, on leur enjoignit, par six fois, de retourner en arrière. Les sommations restèrent sans résultat et n'eurent pour effet que d'attirer une bordée d'injures aux hommes de garde. Comme les mutins avançaient, ceux-ci firent feu. 7 soldats belges furent tués et quatre grièvement blessés. Après quoi, tout redevint calme. Les blessés ont été conduits à l'hôpital militaire Sainte-Elisabeth, à Amersfoort.

La cause première de cette mutinerie se trouve dans une limitation plus stricte des visites des femmes et des parents des détenus. Mercredi, deux ou trois de ceux-ci tentèrent d'aller rejoindre leurs femmes sous des vêtements civils, ils furent pris et punis. De nombreux prisonniers prirent fait et cause pour eux, un mot en amena un autre, on sait le reste.

LA SITUATION EN BELGIQUE

M. A. Van der Veen, président de la section hollandaise du comité exécutif du Bureau Central pour réfugiés, à Anvers, a fait à un journaliste hollandais quelques déclarations qu'il est intéressant de reproduire :

« Une grosse difficulté, — LA difficulté, — réside pour nous dans les moyens trop faibles dont nous disposons en face d'une misère et d'une détresse qui ne font que croître tous les jours.

Depuis la plus grande partie du pays a été occupée par les troupes allemandes, le pillage a généralement cessé et les autorités ont réussi à faire renaître un certain calme parmi la population.

Les communications avec la Hollande sont soumises à un contrôle sévère, toute correspondance inutile et en dehors de l'intermédiaire de la Commandatur, est interdite. La contribution de guerre imposée à Anvers est payée en partie ; d'aucun doutent qu'on trouve les ressources nécessaires pour la payer complètement.

Toute circulation en automobile est impossible, excepté en de très rares cas. Par voiture, en bateau, à pied on voyage assez facilement. Pour voyager à vélo, il faut être muni de papiers. Les vivres deviennent plus rares et les bourgmestres des grandes communes qui doivent pourvoir à l'alimentation des masses de chômeurs, ont de graves soucis pour l'avenir.

Problème très difficile également : la pénurie de l'argent. M. Van der Veen exprime son mépris pour un trafic auquel on s'est livré : acheter un grand nombre de marks, en Hollande, au cours de 1.14 fr. pour les revendre au cours forcé, en Belgique, à 1.25 fr. (1)

A Anvers même, on ne manque de rien pourvu qu'on ait de l'argent ; de rares articles sont épuisés. Viande, lait, beurre, œufs, poisson, etc... se trouvent partout. La situation est tout autre dès qu'on sort de l'agglomération. On manque de combustible, de médicaments, etc... et comme il faut des passeports pour circuler, le ravitaillement se fait très difficilement.

Dans le but d'aider les campagnes, un Comité de secours s'est formé, à Anvers. (Nous en avons parlé à diverses reprises déjà). Le « Boerenbond » s'occupe également de ces intérêts et on projette pour le 11 décembre une assemblée générale et commune de tous les organismes de secours. On croit qu'il sera fait appel à tous les horticulteurs et agriculteurs de Hollande, d'Amérique, du Danemark et des pays Scandinaves, pour obtenir les semences nécessaires aux agriculteurs belges.

En beaucoup d'endroits, tous les instruments aratoires ont disparu. On travaillera essentiellement à favoriser la culture du froment : de betteraves, il ne sera pas question.

Il est important également qu'on ne manque pas de fourrage pour le cheptel ; beaucoup de foin et de paille a été enlevé ou détruit, et les difficultés du transport empêchent qu'il en arrive. Les mêmes difficultés existent d'ailleurs pour le transport des engrais.

Un Comité s'est également constitué, qui aura à s'occuper, lors de la construction des communes ravagées, des besoins de la circulation moderne et de l'hygiène. Ce Comité ne négligera pas non plus le côté esthétique.

Une misère extrême règne autour d'Anvers, dans la région du Rupel et en pays de Waes. Il y a là une population dense d'ouvriers que le chômage des fabriques plonge dans une grande détresse. Le capital fait défaut pour remettre les usines en marche, et les Caisses communales sont vides au moment où elles sont appelées à pourvoir à l'entretien des nombreux indigents. Il y a là un champ vaste ouvert à l'initiative et au capital néerlandais. »

M. Van der Veen a reçu une correspondance du bourgmestre de Louvain, sur la situation générale en cette ville. Voici la substance de cette lettre :

« La partie non incendiée de Louvain est devenue habitable, mais les vivres n'y sont point abondants, non plus que les vêtements, les couvertures et tous objets de literie. Le nombre des chômeurs est incroyable ; seuls, les moulins et les brasseries occupent leur personnel. La misère est affreuse dans toute la région et les moyens, financiers et autres, sont dérisoires en face de l'immensité du malheur. Ajoutez ici les communications impossibles et l'incertitude de la situation des banques, où l'on retient tous les capitaux. L'incendie et le pillage ont à ce point ravagé les habitations, que nous ne conseillons de rentrer à Louvain qu'aux seules personnes qui ont des moyens d'existence. Ceux dont la situation n'était pas brillante avant la guerre, et dont le petit commerce est détruit, ne pourraient qu'aller au-devant d'une misère certaine.

Il ne saurait être question de donner plus d'ouvrage aux chômeurs. Déjà 300 sont occupés, par demi-journées, à certains travaux d'utilité publique ; mais il faudra en remercier, pour faire place aux prisonniers civils qui reviendront prochainement d'Allemagne. »

A LILLE

Le *Bulletin de Lille*, feuille bi-hebdomadaire qui se publie à Lille par les soins de la municipalité, sous le contrôle allemand, nous apporte des détails sur l'occupation de la grande cité du Nord.

A la suite de l'entrée des troupes allemandes dans Lille, une vingtaine otages furent désignés, parmi lesquels Monseigneur Charost, évêque du diocèse, MM. Trépont, préfet du Nord, Delory et Ghesquière, députés, Delesalle, maire, etc. Une somme de 5 millions dut être déposée comme cautionnement.

Le colonel commandant d'étape décida que les soldats nourris chez l'habitant recevraient par jour et par homme :

750	grammes	de pain ;
375	»	de viande crue, fraîche ou salée, ou
200	»	de viande fumée (bœuf, porc, mouton, lard ou saucissons) ;
125	»	de riz, d'orge, de gruau ou
250	»	de légumes ou de farine ou
1500	»	de pommes de terre ;
25	»	de sel ;
25	»	de café moulu ou
25	»	de café vert.

Ces vivres doivent être donnés tout cuits et préparés en trois repas, à des heures se conformant au service de la troupe.

Une contribution de guerre de 6 millions ayant été réclamée, le maire, par lettre adressée à ses concitoyens le 5 novembre, demande aux contribuables de prêter à la ville, dont la caisse était vide, les sommes petites ou grandes qu'ils avaient à leur disposition.

Mgr Charost, fit lire dans toutes les chaires, l'appel suivant :

« Vous savez qu'une lourde contribution de guerre a été imposée à notre malheureuse cité. Tous les efforts furent tentés pour épargner à la ville bombardée, incendiée, réquisitionnée, cette dernière infortune. Ils ont échoué. Monsieur le Maire de Lille a défendu, jour par jour, nos intérêts à tous, avec une dignité et une émotion qui gagnèrent l'estime des chefs allemands, mais ne firent pas fléchir leurs exigences.

Le premier élan de la population devant l'appel de ses élus, fut d'un empressement et d'une générosité admirables. Nous avons été touchés au fond de l'âme, en voyant que les petites bourses s'ouvraient souvent les premières et que de modestes économies, qui constituaient tout l'avoir des humbles, étaient sacrifiées pour le salut public. Nous avons vu des chefs d'importantes maisons lilloises souligner ce fait avec émotion, et s'honorer eux-mêmes par l'hommage qu'ils rendaient à la générosité populaire.

A-t-on cru, à raison de cet empressement même que le but serait atteint sans trop de peine ? Toujours est-il que le mouvement s'est ralenti ; les dépôts se sont faits plus rares et plus restreints.

Il s'en faut pourtant que les sommes recueillies atteignent le montant réclamé par l'autorité militaire allemande. Nous venons donc, à notre tour, et bien que nous connaissions la rareté du numéraire à Lille, nos très chers Frères, adresser un ardent et pressant appel à tous ceux qui n'ont pas contribué encore, ou dont la contribution pourrait monter plus haut.

La ville de Lille a deux titres à nos avances : sa solvabilité et son malheur. N'est-ce pas quand le malheur tombe sur une famille qu'elle devient plus chère à tous les siens ? N'est-ce pas alors que ses fils les meilleurs et les plus dévoués se font connaître ? Et d'autre part, quelles sont les villes et les pays qui méritent de survivre aux grandes crises et de triompher des tragiques épreuves, sinon ceux qui ne comptent plus ni les vies ni l'argent, ceux qui ne tiennent plus qu'à conserver une chose : la patrie ?

Notre divine religion qui n'a jamais été plus vivante parmi nous qu'en ces jours où passe partout le souffle de la mort, exalte encore et porte jusqu'à une surnaturelle énergie ces sentiments les plus nobles de la nature humaine.

Souvenons-nous qu'en général ses leçons se raiment à une seule qui nous est sans cesse inculquée : se donner, et que le catholicisme, s'il n'était plus une école de dévouement, ne serait plus rien. Souvenons-nous qu'il enseigne en particulier, que tous les privilèges et celui de la fortune — le seul qui soit resté — tout comme les autres, ne sont garantis aux yeux des hommes et justifiés aux yeux de Dieu que par les services qui leur correspondent et leur font contre-poids. Souvenons-nous enfin que le temps presse. Les délais aggraveraient les charges qui pèsent sur nous, tandis que les sacrifices consentis, grâce à la vertu de salut inhérente au sacrifice, depuis que le Fils de Dieu a planté sa Croix sur la terre, hâteront, dans les conseils divins, l'heure de notre délivrance et de notre relèvement.

Le 18 octobre, 14 otages supplémentaires, parmi lesquels MM. Lyon, recteur de l'Université ; Leconte, vicaire-général, Virleux, doyen de St-Maurice, furent encore nommés. Dix ôtages devaient chaque nuit coucher à la citadelle.

Le 20 novembre, trois millions ayant été versés, le maire adressa au général von Heindrich, gouverneur, une requête où nous lisons :

Je viens solliciter de votre Excellence la réduction de cette dernière échéance à deux millions, que je m'efforcerai de verser : moitié le 24, moitié le 30.

Je ferai respectueusement observer :

1° Que j'ai déjà versé à titre de contribution :
200.000 fr. au colonel Cioffel, le 4 septembre ;
200.000 fr. au colonel Schmidhuber le 15 novembre,
ce qui fera donc un versement total de 5.400.000 fr. ;

2° Que la Ville de Lille est la seule qui ait à sa charge les frais de ravitaillement des troupes, qu'elle a déjà versé à ce titre : 1,500,000 fr. et que cette charge peut encore durer un long temps ;

3° Que la ville a été fortement châtiée par le bombardement et l'incendie qui ont détruit 1,200 maisons et causé un dégât de plus de 300 millions ;

4° Que la population, malgré la misère dont elle souffre, a montré un grand calme et n'a donné lieu à aucune plainte.

Pour toutes ces raisons, je veux espérer que votre Excellence prendra notre malheureuse ville en pitié et ne lui imposera pas de charges plus lourdes qu'à aucune autre.

J'attire également d'une façon toute spéciale l'attention de Votre Excellence sur la question du ravitaillement de la population civile qui devient pour moi le plus en plus angoissante, le charbon et la farine sont à la veille de manquer totalement.

J'attends avec confiance la réponse de votre Excellence et la prie d'agréer l'assurance de mes civilités les plus distinguées. »

Le général von Heindrich répondit :

Lille, le 22 Novembre 1914.

Monsieur le Maire de Lille,

En raison de la satisfaction que j'éprouve de l'attitude de la municipalité et de la population lilloise, je consens à accéder au désir que vous m'avez manifesté, et à différer jusqu'au 1er décembre prochain le payement d'un des trois millions payables le 24 novembre. La somme à payer, le 1er décembre sera augmentée de ce million, car il ne peut être question de réduction.

J'ajoute que le délai ainsi imparti devra être bien observé, sous peine de mesures coercitives.

La municipalité sait que la Kommandantur continue à s'occuper de l'approvisionnement de la ville en charbon.

von Heinrich.

* * *

La farine est vendue par la Ville à raison de 33 francs le quintal. Le pain de deux livres doit, par conséquent, être vendu aux particuliers trente-sept centimes et demie.

Aux pauvres assistés par le Bureau de Bienfaisance, le pain doit être cédé pour le prix du bon soit 0 fr. 35. La Ville menace de refuser de la farine aux boulangers qui réclameront encore un supplément d'un sou par pain aux indigents.

La Ville vend du charbon dans certains locaux, tous les jours de 8 h. à 13 h., à raison de fr. 0,90 le sac de 25 kilos.

La vente du charbon aux boulangers se traite à l'Hôtel-de-Ville (service des Finances).

Les vivres menaçant de manquer, le général-gouverneur invite la municipalité, par la lettre suivante, à demander le concours au gouvernement Suisse :

Lille, le 25 Novembre 1914.

A Monsieur le Maire de Lille,

Jusqu'à présent l'autorité militaire est venue volontiers au-devant de la Municipalité de Lille pour l'aider à subvenir aux besoins de la population de cette ville.

Les efforts de l'Angleterre pour empêcher l'arrivée des produits d'outre-mer afin d'affamer la population de l'Allemagne, sont faits pour mettre en danger l'alimentation de la population. L'Allemagne possède suffisamment de ressources pour elle même. Si l'Angleterre ne peut se décider à subvenir à l'entretien des régions occupées de la France en admettant des approvisionnements d'outre-mer, c'est surtout la population française qui aura à subir les conséquences de cet état de choses.

La municipalité est donc invitée à adresser une demande au gouvernement Suisse, afin qu'il l'aide à subvenir au manque de subsistances en venant à son secours. On pourra en ceci se rappeler la façon si généreuse avec laquelle la Suisse a agi envers la ville Strasbourg, pendant la guerre franco-allemande pour lui venir en aide.

En outre, il faudra surtout faire ressortir que les approvisionnements du pays ont été enlevés en grande partie par les réquisitions de l'armée allemande et tout particulièrement par celles de l'armée française et que l'autorité allemande reconnaît d'autant moins le devoir de subvenir à l'entretien de la population que l'Angleterre cherche à empêcher tout approvisionnement venant d'outre-mer.

Le gouvernement allemand fera son possible pour faire parvenir au gouvernement suisse cette demande et donnera les garanties de sûreté nécessaire pour que les approvisionnements accordés, soient exclusivement employés par la population française.

Si toutefois la municipalité venait à refuser une pareille demande adressée au gouvernement suisse, aucune subsistance ne pourraient plus être fournies pour la population de Lille.

Cette demande, adressée au gouvernement suisse, devra être envoyée au plus tard le 30 novembre au au Gouvernement allemand de Lille.

Von Heinrich.

Le maire de Lille a adressé en conséquence le 25 novembre au gouvernement Suisse une demande pour le ravitaillement de la population. Nous ignorons la suite qui a été donnée à cette requête.

* * *

Signalons que dans la nuit du 28 au 29 novembre, le Lycée Faidherbe a été partiellement détruit par un incendie, dont la cause n'est pas connue. Dégâts, un million environ.

A BRUXELLES

Les pauvres honteux

Une excellente initiative vient d'être prise à Bruxelles par la garde bourgeoise. La police bourgeoise d'une des sections de la ville, commandée par M. A. Poclaert a organisé pour la durée de la guerre une œuvre philanthropique, qu'elle appelle « Œuvre du Quartier ». Son but est de venir en aide discrètement à des habitants momentanément sans ressources et à qui leur dignité ne permet pas d'avoir recours à des œuvres charitables.

L'œuvre s'est adressée aux habitants du quartier et leur réclame une cotisation de 1 franc par mois. Cette seule cotisation a déjà produit des engagements s'élevant à 1500 fr. par mois ; d'autre part des personnes généreuses ont également fait des dons qui permettent de faire des libéralités plus abondantes.

M. Lemonnier fr. de bourgmestre, a songé que cette initiative excellente pourrait être étendue à tous les quartiers de la ville. Il vient de provoquer dans ce but, une réunion des chefs de postes et des membres permanents en vue d'arriver à une uniformité dans l'établissement de ces organismes par chaque garde bourgeoise.

Le Restaurant populaire

Cette œuvre nous manquait. On s'occupe activement depuis peu de la créer. Les petits bourgeois qui ont encore assez de ressources pour n'être pas obligés d'aller chercher leur assiette de soupe, mais pas suffisamment pour se payer un repas ordinaire, se réjouiront d'apprendre qu'on s'occupe aussi d'améliorer leur sort.

Donc hier vendredi 4 décembre, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, quelques personnalités se sont réunies, sous la présidence de M. Mals, échevin de la Bienfaisance, en vue d'examiner les moyens d'organiser dans la capitale un restaurant accessible aux « petites bourses ». Il y avait là MM. Bauwens et Brunard, administrateurs des Hospices ; Auguste Braun, avocat à la Cour de Cassation ; Mme Derscheid ; MM. Neuckens, secrétaire de l'œuvre du Travail à domicile, et Brassine, conseiller communal.

D'intéressantes décisions ont été prises au cours de cette réunion. Il a été notamment entendu que l'on transformerait pour en faire un vaste restaurant démocratique, les installations spacieuses du Palais du Midi. En attendant, le Comité va se mettre en rapport avec les petits traiteurs qui fournissent des dîners à 0.75 fr. Il demandera à ceux qui accepteront ses conditions d'ouvrir dans leurs établissements des salles spéciales destinées à ses protégés.

Ces traiteurs seront invités à participer à une adjudication. Ils indiqueront dans leur soumission les quantités de viande de potage et de légumes qu'ils donneront à leur clientèle. Celle-ci paiera le repas 0.35 fr. Le Comité de l'alimentation ajoutera à cette somme 0.20 fr. et la ville 0.15 fr. Le repas complet coûtera donc 0.70 fr. ou 0.65 fr. suivant que le preneur d'un bon demandera à être servi avec nappe — une nappe en papier — ou sans nappe. Dans ce dernier cas, il paierait son repas que 0.30 fr.

Pour ce prix le restaurant fournira un potage et un plat de viande ; le tout arrosé d'eau. Les Hospices offriront le café.

Ajoutons que les garçons ne pourront réclamer aucun pourboire.

L'œuvre, vous le voyez, est intéressante et digne de tous les encouragements.

Le prix du charbon. — Une grève des bateliers.

Samedi.

— Une grève des bateliers ?

— Parfaitement, me dit mon interlocuteur. La nouvelle peut vous paraître étrange en ce moment. Mais elle est tout à fait véridique.

— Et à quoi attribuer cette grève ?

— Au prix du charbon qui est beaucoup trop élevé et que l'on voudrait ramener à un taux plus normal. Rappelez-vous ce qui s'est passé il y a à peu près deux mois. C'était le 15 octobre, si mes souvenirs me servent bien. Le Collège échevinal de Bruxelles fit publier un arrêté fixant le prix des charbons. Le tout-venant se paiera désormais 50 francs, disait l'affiche de l'édilité. C'était beaucoup trop, car dans certaines communes on caressait l'espoir de pouvoir fixer ce prix à 35 et même à un taux inférieur encore. Le Collège bruxellois fut certainement mal conseillé. On prétend que M. Lemonnier fut induit en erreur par quelques marchands de charbon. C'est possible. Mais, de toute manière, ce fut une faute de s'arrêter à un prix aussi élevé.

Le prix du charbon ayant donc été officiellement arrêté, le Collège échevinal songea aussi à déterminer le prix du fret pour le transport à la tonne. Mais ce tarif ne fut pas respecté. Il avait trop peu de bateaux et d'autre part trop de demandes de charbon. Nécessairement la concurrence provoqua la surenchère.

En présence de cette situation, la ville s'est adressée aux marchands de charbon et leur a demandé de réduire

(1) A propos du trafic des marcs, on nous fait observer que ce trafic est, précisément, le motif pour lequel les Banques déclarent ne pouvoir accepter en compte-courant les versements en marks. Elles craignent d'être elles-mêmes les victimes de cette spéculation.

leurs prix. Les marchands ont répondu: « Nous voulons bien; mais nous devons payer un fret trop élevé aux bateliers. Obtenez de ceux-ci qu'ils renoncent à leurs exigences et nous serons plus accommodants. »

La ville se retourne donc vers les affréteurs et engagea avec eux des pourparlers. Le résultat fut négatif. C'est alors que les charbonniers suggérèrent l'idée de créer un bureau d'affrètement. Ce bureau fonctionne depuis le début du mois de décembre.

— Dans quelles conditions?

— Voici. Les bateliers viennent faire leurs offres de service à la ville. Les marchands de charbon viennent, de leur côté, réclamer des bateaux. Et c'est la ville qui fait la répartition. Ainsi, plus de surenchère. Les charbonniers n'ont plus aucun intérêt à payer plus que ce fret exigible.

— Mais ce système ne peut tenir qu'à la condition d'avoir en main toute la navigation?

— Bien entendu. Et c'est pour cela aussi que nous avons recours à un contrôle. Ce contrôle s'exerce au moyen d'un laissez-passer. Aucun bateau ne peut naviguer sur le canal désormais, sans en être muni. Le laissez-passer porte le visa de l'autorité allemande.

— Les bateliers n'ont pas accepté ce système?

— Ils sont furieux et cela tient à ce qu'on les a fort gâtés. Les marchands de charbon sont ici les principaux coupables, car ce sont eux qui les ont poussés à se montrer si exigeants. Qu'avaient-ils besoin de payer aux bateliers d'excessives redevances. Ce sont eux qui, voulant avoir des bateaux à tout prix, ont fait monter le prix du fret, à un taux déraisonnable. Les bateliers ont pris de l'appétit et ne veulent pas réfréner leur gourmandise. Et c'est pour cela qu'ils se sont mis en grève.

— Mais le prix maximum du fret, arrêté par la ville, est-il si déraisonnable?

— Au contraire. En voici un exemple: Pour Marlemont le coût du transport par tonne a été fixé par la ville à 4 francs. Ce taux est non seulement raisonnable, mais il est rémunérateur.

En effet, on ne paie jamais aux bateliers, pendant la meilleure saison, plus de 2.50 fr. à la tonne. Ils ont donc un bénéfice supérieur de 1.50 fr. à ce qu'ils obtenaient jadis. Mais le charbonnier, en ces derniers temps, leur payaient jusqu'à 10 et 11 francs. Etonnez-vous après cela, qu'ils soient réfis.

— Cette grève ne peut se prolonger.

— Sans doute. Et les bateliers ont d'autant moins de raison de s'obstiner que la ville va, de son côté, exiger une baisse des prix du charbon. Il est probable que cette réduction ne sera pas imposée avant 8 jours parce qu'il y a des contrats.

— C'est une excellente nouvelle que vous m'annoncez là. Car c'est finalement le consommateur, c'est-à-dire la collectivité qui va bénéficier du nouvel état de choses?

— Assurément. Le prix du charbon si tout s'arrange — et cela ne paraît pas douteux — va diminuer notablement. La « Maison du Peuple » le vend déjà à 36 francs.

Nous revenons ainsi à un taux raisonnable. Espérons que la semaine prochaine tout cela s'arrangera. Les bateliers doivent se réunir demain dimanche. Il est vraisemblable qu'ils s'inclineront.

Le Comité de secours immédiats aux éprouvés de la guerre

Ce comité a son siège rue Joseph II, 2, à Bruxelles.

Il vient en aide aux personnes dont la situation pécuniaire se trouve absolument compromise et qui n'étaient pas nécessiteuses avant la guerre.

Il distribue tous les jours, tant en ville qu'en province, des secours en argent, en vêtements, des bons de restaurant. Il intervient dans le règlement des loyers. Il met des locaux à la disposition des réfugiés. Il aide les petits fonctionnaires, les employés actuellement privés de leur traitement, les personnes exerçant des professions intellectuelles ou artistiques. Il assiste les femmes et les enfants des officiers et sous-officiers qui ne reçoivent en ce moment aucune rémunération.

Après l'Œuvre de l'alimentation qui secourt les pauvres « officiels », le comité de la rue Joseph II est sans conteste l'œuvre la plus méritoire, la plus digne qu'il convienne de soutenir en ce moment; c'est l'œuvre fondée pour ceux qui ne savent point tendre la main, pour ceux qui souffrent en silence.

Le comité fait un pressant appel à tous les gens de cœur. Ils ont pour devoir de réserver une part de leurs aumônes aux malheureuses familles plongées subitement dans le besoin.

Les secours sont délicatement apportés à tous les sinistrés, sans distinction de races, de langues, de religions.

La notoriété et le dévouement des personnes qui sont à la tête de l'œuvre sont un sûr garant que les secours sont répartis avec discrétion et à propos:

Présidents: Mme de Trooz, MM. A. de Penaranda de Franchimont, le vicomte de Spoelberch.

Vice-présidents: Mme la baronne Jeanne de Roest d'Alkemade, Mme veuve Guillery, MM. Léon Théodor, bâtonnier de l'ordre des avocats et député, M. Raymond Vaxelaire.

Secrétaires: MM. Waleran Meeûs de Nerton, Carle Brichart, Etienne Allard, Julien Brifaut-Vinchent.

Trésorier: M. Masquelin.

Conservateur du matériel: M. Marcel Hayez.

Les dons peuvent être déposés: pour les souscriptions, au siège social, rue Joseph II, 2; pour les dons en nature, au magasin, Avenue des Arts, 8.

Le Ravitaillement de la capitale par la Hollande

Voici un extrait du tableau officiel des importations des Pays-Bas à l'entrepôt de Bruxelles pendant le mois de novembre 1914. Les envois de denrées alimentaires se décomposent comme suit:

Beurre frais, 600 kilos; margarine, 73.360 k.; bière d'orge, 1,107 lit.; cacao en fèves, 5,325 k.; beurre de cacao, 30,976 k.; chocolat, 2,944 k.; cacao en poudre, 23,046 k.; café non torréfié, 429,775 kilogrammes; café torréfié, 4,798 kilogrammes; biscuits, 89 k.; confitures, 100 k.; lait condensé, 6,797 k.; fromages, 95,810 k.; lait, 1,670 lit.; pommes de terre, 339,920 k.; tomates, 250 k.; oignons, 3,059 k.; pois, lentilles, fèves; 516,427 k.; choucroute, 11,129 k.; sel raffiné, 833,800 kilogrammes; fécules de pommes de terre, 11,083 k.; macis, 167 k.; noix de muscade, 418 k.; poivre 64 k.; amandes, 37 k.; bananes, 5,537 k.; citrons et oranges, 80,128 k.; figues, 7,275 k.; marrons, 2,705 k.; raisins de corinthe, 581 k.; raisins secs autres, 605 k.; schiedam, 211 lit.; froment, 5,802,206 k.; riz poli, 987,200 k.; biscuits de mer, 34 k.; déchets de froment, 2,650 k.; oléo-margarine, 5,200 k.; saindoux naturel, 6,800 k.; autres graisses comestibles, 18,700 k.; boyaux salés, 320 k.; huitres, 780 k.; escargots, 5,790 k.; harengs, 468,057 kilogrammes; miel, 6.603 k.; poivre d'épice, 750 k.; thé, 4.428 k.; sucres candis, 4,850 k.; sirops pharmaceutiques, 974 k.; sucres de lait, 675 k.; pâtés de foie gras, 765 k.; corned beef, 3,200 k.; saucissons épicés, 350 k.; saucissons fumés, 35 k.

Ajoutons à cette statistique 335,000 k. de briquettes de houille, 427,500 k. de coke et 2,935,000 kilos de houille.

* * *

Grâce aux immunités diplomatiques, le ministre des Etats-Unis à Bruxelles a reçu en outre, de la Hollande, sans payer aucun droit d'entrée, les denrées suivantes: Café non torréfié, 1.250 k.; conserves alimentaires au sucre biscuits, 40,907 k.; légumes en boîtes, 131,665 kilos; fromages, 42,750 k.; lait, 2,000 litres; pommes de terre, 311,000 k.; pommes fraîches, 21,000 k.; farine de froment, 636.350 k.; farine de seigle, 77.600 k.; biscuits de mer, 42,500 k.; hareng, 20,900 k.; viande salée, 4,000 kilos; lard salé, 40,500 kilos.

La Ville et la Province

L'alimentation

M. le Dr A. J. J. Vandevelde, directeur du laboratoire chimique et bactériologique de la ville de Gand, publie dans les colonnes de la *Gazette van Gent* des articles intéressants sur l'alimentation. Nous en traduisons quelques passages, en les résumant:

« Le pain de froment est très nutritif; avec ajoute de graisse, p. e. du beurre, de la margarine, du lard, il peut être appelé aliment complet. Un kilogramme de ce pain renferme 350 grammes d'eau, 555 grammes d'amidon, 80 gr. de matières albumineuses et 4 gr. de graisse.

Aujourd'hui qu'est introduit le rationnement du pain et que la pomme de terre est appelée à le remplacer en partie, il n'est pas sans intérêt de comparer leur valeur nutritive.

Un kilogramme de pommes de terre renferme: 750 grammes d'eau; 208 gr. d'amidon, 20 gr. de matières albumineuses et 2 grammes de graisse. Nous négligeons, provisoirement, la teneur en sels minéraux. Comme l'on voit, la valeur nutritive de la pomme de terre est relativement très faible.

Pour augmenter cette valeur, il faut ajouter à cet aliment autant que possible des matières riches en amidon, albumine et graisse: viande, lait, fromage, sont tout indiqués. Par raison d'économie on pourra les remplacer par des haricots et pois secs. Un kilogramme de haricots, p. e. contient: 125 grammes d'eau; 590 gr. d'amidon; 240 gr. de matières albumineuses et 20 gr. de graisse: on peut tremper les haricots, ou si l'opération demande trop de temps les moudre. Leur addition aux pommes de terre formera un aliment comparable au pain, comme valeur nutritive. Dans la proportion de 2 kilos de pommes de terre et 1 kilo de haricots en poudre, on obtient un aliment renfermant: 531 gr. d'eau; 335 gr. amidon; 93 gr. albumine; et 8 gr. de graisse. En admettant qu'un kilogramme de pommes de terre a une valeur marchande de 8 centimes et 1 kilo de haricots 80 centimes, les 3 kilogr. mélangés vaudront 96 centimes, soit à peu près, pour une valeur nutritive égale, ce que valent trois kilogrammes de pain de froment.

Un corps adulte pèse en moyenne 70 kilogrammes ainsi décomposés: 46 kgr. d'eau; 11 kgr. de matières albumineuses, 9 kgr. graisse, 1/2 kgr. d'hydrates de Carbone, et 3 1/2 kgr. de cendres. Le corps perd de diverses façons une partie de ses éléments qui lui doivent être restitués. Il s'agit de recuperer, chaque jour, par une alimentation raisonnée les quelque 2500 à 3000 calories que les fonctions du corps, la fatigue, etc... lui ont fait dépenser. On compte ainsi qu'un homme normal et d'occupations normales a besoin, chaque jour, d'un minimum de 2 litres d'eau, 100 grammes de matières albumineuses, 60 gr. de graisse, 450 gr. d'hydrates de Carbone (sucre et amidon). Il va sans dire qu'un ouvrier terrassier p. e. faisant une dépense d'énergie considérable devra s'assimiler une quantité relativement plus considérable des matières en question.

G. VAN PEENE, *dentiste*, r. de la Station, 17, Gand. (4629)

Société St-Vincent de Paul de Gand

Les Membres des Conférences et le Clergé paroissial sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale du mardi 8 décembre prochain. Il y sera donné lecture du rapport annuel. Elle sera présidée par M. le vicaire-général De Baets, archi-prêtre, délégué par Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Gand. Le service postal étant supprimé, prière de considérer le présent avis comme tenant lieu de convocation. La réunion aura lieu au local de la Société de la rue St-Georges, N° 17, à 6 heures du soir (heure belge).

Le tableau de Van Eyck

Le bruit a couru à l'étranger que deux volets du polyptique des frères Van Eyck auraient été transportés de l'Eglise de Saint-Bavon à Gand à Berlin. Cette nouvelle est inexacte. Le chef-d'œuvre des frères Van Eyck a été mis en sûreté et n'a pas quitté la Belgique

A Ledeberg

Nous avons annoncé qu'un dépôt de farine et de pétrole avait été saisi dans la salle « Het Burgondisch Kruis ». M. J. Mestdagh, propriétaire, nous écrit à ce sujet, et nous citons pour éviter tout malentendu:

« Presque tous les voituriers qui passent par la Chaussée de Bruxelles s'arrêtent au « Burgondisch Kruis » dont je suis le tenancier. Il arrive que ces voituriers déposent dans mes magasins des denrées de toute nature jusqu'à leur départ de la ville. C'est ainsi que de la farine et du pétrole appartenant à l'un d'eux ont été saisis. Ma personnalité ne peut donc en aucun cas être mise en cause. »

L'activité du port de Gand

Au cours des dix premiers mois de cette année, notre port a été visité par 859 navires de mer jaugeant 676.394 tonnes et comprenant 444 voiliers avec 13.927 tonnes et 815 navires à vapeur avec 662.467 tonnes.

Pour la période correspondante de l'année passée, ces chiffres sont respectivement 1143 navires (852 mille 169 tonnes) dont 46 voiliers (12.323 tonnes) et 1097 navires à vapeur (840.846 tonnes).

Il y a donc, au total, pour 1914, une diminution de 284 bâtiments représentant 176.775 tonnes. Le nombre de voiliers a baissé de 2, mais le tonnage, pour l'année actuelle, surpasse de 1.604 unités celui de l'an dernier. Pour les vapeurs, la moins-value de 1914 sur 1913 s'établit par 282 navires jaugeant 178.379 tonnes.

Le tonnage moyen a été de 787 unités, contre 746 pour les dix premiers mois de 1913.

Cambrioleur pincé

Samedi soir, vers 11 heures, un malfaiteur a tenté de s'introduire dans la maison de M. P. de Burggraeve, rue Guillaume Tell. Un individu avait pénétré dans la cour, par une maison voisine inhabitée. Seulement, un gardien, qui y passait la nuit, fut éveillé par le bruit. Il courut avertir la police. Celle-ci arriva. Le voleur avait escaladé plusieurs murs et s'était dissimulé au fond d'un jardin. Il y fut découvert. C'est un ouvrier peintre, un habitué de la correctionnelle.

La situation à Eecloo

La situation communale intérimaire fait tout son possible pour secourir les familles en détresse.

La ville leur donne de 8 à 10 bons d'un franc par semaine; ce qui entraîne hebdomadairement une dépense de 6000 à 7000 francs.

Toute l'industrie, à l'exception de la fabrique de laine et de celle des peaux, chôme.

Depuis vendredi la garnison allemande doit être entretenue aux frais de la ville, à raison de 1.50 fr. par homme.

Les communications avec Gand se font par le tram d'Ursel.

Croix verte de Belgique

Nous recevons la lettre suivante:

Gand, 6 Décembre 1914.

Monsieur le Directeur,

Afin d'éviter toute fausse interprétation de votre excellent article à propos de notre réfectoire, ne voudriez-vous avoir l'obligeance de dire à vos lecteurs que notre service de cuisine au Réfectoire est assuré par l'Ecole Ménagère de la Ville, dirigée par Mad. Moerman et que nous avons l'excellent professeur Mlle Van Acker comme chef. C'est vous dire que si M. Vander Noot est parmi nous, c'est à titre absolument gracieux qu'il s'est mis spontanément à notre disposition pour coopérer à la direction générale et que sa haute compétence dans la matière est un de nos meilleurs facteurs de succès.

Nous avons pris la dénomination « Réfectoire de la Croix Verte » pour bien indiquer que nous ne sommes aucunement un « Restaurant Economique », qui, en général est un établissement où les mets sont variables au gré du client.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de notre plus haute considération.

La Présidente,
Mme L. FEYERICK de KERCHOVE.

LA VIE A BRUGES

Un rédacteur du journal gantois « Het Volk » s'est rendu jeudi à Bruges. Il a pris le tram Gand-Ursel et de là s'est rendu en voiture à Bruges. Coût 6 francs, dont 1 fr. de tram et 5 fr. pour la voiture. A l'entrée de la ville on n'exige pas de passe-port.

Deux amis de Bruges, hommes d'œuvres et propagandistes des syndicats chrétiens, ont fourni à notre confrère d'intéressants renseignements sur la situation:

Le chômage chez les ouvriers brugeois est presque complet. Les 500 à 600 dockers du bassin sont sans travail depuis longtemps.

Les ateliers de construction « La Brugeoise », qui, en temps normal, employaient de 1600 à 2000 ouvriers, ont dû réduire leur personnel à 200 hommes, ne travaillant que peu d'heures par jour.

L'imprimerie Saint-Augustin, qui occupe 100 typos et imprimeurs, procure à son personnel du travail à intervalles réguliers.

La filature de coton et les fabriques de brosses sont arrêtées.

Maçons, peintres, menuisiers et tous les métiers connexes ont à peine quelques petits travaux à effectuer.

Voici les mesures prises pour combattre le besoin qui résulte de cet état de choses:

Les membres des syndicats chrétiens jouissent du secours de 2 francs par jour, durant 20 à 40 jours en moyenne. La ville intervient pour 75 centimes par jour dans cette somme.

En outre, un comité général de secours distribue journellement la nourriture, 1 litre de soupe et 500 grammes de pain par personne, à 3000 familles composées d'environ 15000 personnes sur une population de 54000 âmes.

Un comité de secours s'est formé pour venir en aide à l'industrie de la dentelle en vue de trouver des débouchés en Hollande et en Angleterre; 20,000 francs de dentelles ont pu être écoulés ainsi en une semaine.

Les Hospices civils ont pris l'initiative louable de faire des avances d'argent aux ouvriers de l'Etat sur les salaires que ceux-ci ont encore à toucher. Les petits ménages reçoivent ainsi 10 fr. par semaine, les grandes familles 15 francs. Bruges compte environ 500 ouvriers de l'Etat.

La Banque Nationale à Bruges, remboursa tous les 24 jours 50 francs sur les fonds déposés à la Caisse d'épargne.

L'administration communale, sous la direction de son bourgmestre octogénaire, M. Visart de Bocarmé, a fait tout ce qui était en son pouvoir dès le début pour venir en aide à ses habitants dans le besoin. Des bons de 1, 2 et 5 francs ont été créés et un million de papier-monnaie a été émis.

Les réquisitions se montent journellement à la somme de 10,000 francs.

Les otages sont consignés dans leur domicile.

Les écoles primaires sont ouvertes. Le collège et les pensionnats donnent cours aux externes seuls. Le séminaire reste fermé.

Personne ne peut venir loger à Bruges sans un permis spécial et il est impossible de sortir de la ville par les côtés Nord et Ouest.

A Oostcamp

Le même journaliste se rendit, à pied, de Bruges à Thielt. Parti à 10 heures du matin, il n'arriva à Thielt qu'à 4 heures de l'après-midi.

A une heure de Bruges est située sur la route, la belle commune de Oostcamp qui compte environ 8000 habitants. Il n'y a pas d'industrie locale, mais toutefois environ 500 hommes de métier, beaucoup d'ouvriers travaillent à La Brugeoise. La commune, pour venir en aide à la population ouvrière, a acheté du grain aux cultivateurs à raison de 23 fr. les 100 kilos, convertis en farine qui est distribuée aux nécessiteux.

On songe aussi à ajouter de la viande.

Le charbon et la pétrole manquent, ce dernier coûte 1 fr. les 2 litres.

Toutes les autres denrées sont à des prix élevés.

Les écoles sont fermées provisoirement.

Le bourgmestre et les échevins sont restés à leur poste.

LA GUERRE

La plupart des communiqués officiels nous font défaut, une fois de plus. Nous les insérerons demain.

Bulletin allemand affiché à Gand

6 décembre, 6 h. 30 du soir. — Du grand quartier général allemand:

« Vermelles, situé au sud-est de Béthune, a été évacué par raison stratégique pour éviter des sacrifices inutiles de vies au bombardement de l'artillerie ennemie.

Nos troupes ont occupé de fortes positions plus loin à l'Est. L'adversaire n'a pas suivi.

Une nouvelle attaque française près d'Altkirch a été repoussée avec des fortes pertes pour l'ennemi.

Les combats près de Lodz se poursuivent aussi à nouveau d'après notre attente.

Partout ailleurs, pas d'événements dignes à signaler.

6 décembre. — Lodz pris cet après-midi par nos troupes. Les Russes, après pertes graves, sont en retraite.

Communiqué officiel autrichien

Vienne, 5 décembre. — Communiqué officiel d'hier, du théâtre de la guerre, du sud:

La prise de possession de Belgrade s'est effectuée hier d'une manière solennelle.

La marche en avant de nos forces du côté du nord s'effectue sans combat, 300 hommes furent faits prisonniers hier.

A l'ouest et au sud-ouest d'Arandjolorvatz, nos troupes trouvèrent pour leur barrer la route, de nombreuses forces ennemies qui essayèrent par des attaques vigoureuses, toujours repoussées, de couvrir la retraite de l'armée serbe.

Vienne, 5 décembre. — Communiqué officiel d'hier midi:

Dans les Carpathes, en Galicie occidentale et en Pologne méridionale, la journée d'hier, en général, s'est passée tranquillement.

Les combats en Pologne septentrionale continuent.

Communiqué officiel russe

Pétrograd, 5 décembre. — Le grand état-major russe transmet le communiqué officiel suivant:

La lutte continue dans la plupart des districts, le long du front, dans la région de Lowicz.

De très grandes forces ennemies, principalement des troupes transportées durant novembre du front ouest et d'Allemagne, ont commencé hier une attaque dans la region de Lutomierk, à 112 milles ouest de Lodz et Szertow et 38 milles ouest-sud-ouest de Piotrkow.

Le Tsar est arrivé sur le théâtre de la guerre.

L'avance sur Cracovie subit des retards par intermittence, ce dont il ne faut pas être surpris, car toute la contrée est semée de tranchées et de fils barbelés.

Le froid est intense: il y a eu 15 degrés sous zéro. Les Autrichiens ont abandonné des blessés sur les champs gelés.

Bien que Wiliczka soit à 7 milles et demi du centre de Cracovie, il faut considérer que cette localité est située à 3 milles et demi des fortifications au sud de la cité.

Les combats en Alsace

Zurich, 3 décembre. — Commentant les entreprises militaires en Alsace, l'Etat-major suisse écrit:

Dans le courant du mois de novembre on a pu constater une plus grande activité des Français et des Allemands en Haute-Alsace.

Les Français ont construit, entre Pfefferhausen et la frontière française, à la route vers Rechesy, des batteries foudroies en plus grande partie de gros canons. Au Sud-Est de Pfefferhausen, entre le village et la frontière suisse, des tranchées garnies de fils barbelés ont été creusées.

Les Allemands ont construit des fortifications de campagne dans le coin dépassant notre territoire près de Otlendorf et Liebsdorf et sur les hauteurs à l'ouest de l'Ill.

Les fortifications de campagne à la ligne de Lutz ont été prises et reprises, sous les feux d'artilleries, presque journellement sans que jusqu'à présent un des partis ait entrepris une attaque d'infanterie importante.

Depuis le 1er de ce mois de plus nombreux mouvements de troupes sont à constater.

Le 2 décembre au matin, des feux d'artillerie et d'infanterie furent entendus continuellement dans la région de Bisel.

LA REBELLION SUD-AFRICAINE

La révolte dans le Sud Africain vient d'entrer dans une phase nouvelle. Le gouvernement colonial anglais s'était contenté, jusqu'à présent, d'offrir une complète amnistie à tous les rebelles qui se présenteraient devant les magistrats de leur district et mettraient bas les armes.

En agissant ainsi, le gouvernement anglais fit preuve de mansuétude et donna largement le temps à ceux qui, en avaient envie, de faire leur soumission. Les autorités firent l'impossible pour éviter une effusion de sang. Leur tentative, malheureusement, échoua, et le gouvernement colonial anglais a dû prendre la décision d'opposer la force à la force. Des nouvelles mesures ont été prises. Une proclamation affichée partout donne jusqu'à samedi, aux rebelles, pour faire leur soumission. Ceux d'entre eux qui se présenteront librement ne seront pas inquiétés, ils pourront s'en retourner chez eux et vaqueurs à leurs affaires, une amnistie absolue leur est garantie. Quant aux autres, ils seront considérés comme des rebelles et traités avec la dernière rigueur; conformément aux lois qu'ils contreviennent, leurs biens, notamment, seront saisis.

Le vrai but poursuivi par les insurgés n'est pas connu. Il ne semble, du reste, pas y avoir d'accord entre eux à ce sujet. Les uns prétendent de fonder une république indépendante, les autres déclarent que le mouvement actuel constitue une protestation énergique contre certaines lois et certains arrêtés pris par le Parlement.

Le contingent australien

Sydney, 3 décembre. — M. Fisher a annoncé aujourd'hui au Parlement que le contingent australien avait débarqué en Egypte. Le premier ministre déclara officiellement que le nombre de soldats fournis par l'Australie jusqu'à ce jour s'élevait à 107,000 et que 22,700 étaient déjà sur la ligne de combat.

Le typhus à Calais

Calais, 4 décembre. — Le « Times » annonce que le major Stelmans a déclaré que l'épidémie de typhus n'avait rien de grave et serait promptement vaincue.

Le chancelier allemand

On lit dans le « Berliner Lokal-Anzeiger » que le chancelier de l'Empire, M. de Bethmann Hollweg, a échappé à un grand danger au commencement du mois de novembre, alors qu'il était au cantonnement du l'état-major d'un régiment d'artillerie de campagne. Des aviateurs ennemis avaient repéré le cantonnement et provoqué un bombardement. Une demi-heure après le départ des officiers, les deux fermes où était le quartier de l'état-major furent couvertes de grenades; quelques hommes furent tués. Une grenade tomba tout juste à l'endroit où se trouvait une demi-heure auparavant le chancelier en conversation avec un major.

Dans l'industrie hollandaise

De source autorisée on communique au Bureau de la Presse de Vaz Dias les informations suivantes relatives à la situation de l'industrie dans les Pays-Bas.

« Tout d'abord l'importation d'aniline provenant d'Allemagne et nécessaire à notre industrie textile n'est pas encore solutionnée. La matière première essentielle pour l'aniline est le salpêtre, qui est compris dans la liste des produits dont l'exportation est prohibée par les divers pays belligérants.

On sait qu'une grande partie du salpêtre est absorbée pour la fabrication des explosifs, si nécessaire à cette époque.

D'autre part, l'exportation de l'aniline des fabriques de Basel rencontre de grandes difficultés de transport.

De même l'importation de cuivre pour les câbles en Hollande; l'Allemagne en ayant fait une prohibition complète, et l'Angleterre ne permettant l'exportation qu'en minimes quantités.

Les fabriques de câbles électriques de Delft et d'Amsterdam, ne peuvent fournir qu'en quantité réduite, par suite de la pénurie de certaines pièces de caoutchouc. Par contre, les fabriques de bandages d'autos travaillent normalement.

Malgré la pénurie de laine certaines industries employant ce produit, continuent le travail; naturellement les fabriques de coton et de confections bénéficient de cette situation et travaillent au complet. Les produits de la laine sont remplacés par le coton-flanelle.

Le coton qui est en stock suffisant peut être exporté sans trop de danger.

L'industrie du cuir manque du cuir de semelle par suite de la difficulté d'exportation des produits exotiques, venant surtout de l'Amérique via Angleterre, qui retient tout le cuir.

Les fabriques de fer blanc produisent d'énormes quantités de boîtes de conserves exportées surtout en Allemagne pour les besoins de l'armée.

Les autres usines pour produits d'emballage ont reçu également de grandes commandes.

Les fabriques de cigares profitent en ce moment d'une énorme exportation de produits pour la Belgique et l'Allemagne.

Dans la grande industrie métallurgique, la situation florissante continue. Les chantiers de constructions navales et les fabriques de machines ont du travail en abondance. Certains ont des commandes pour 2, 3 et même 5 ans.

Un capital en péril

On écrit de Terneuzen au *Nieuwe Courant*:

« La plaine de la Flandre zeelandaise orientale est devenue accidentée par les monceaux de betteraves à sucre qui s'y élèvent. Quantité de cultivateurs ont travaillé pour les fabriques de sucre belges; La récolte est prête mais plusieurs de ces usines ne travaillent pas, les Allemands n'ayant donné l'autorisation de travailler qu'à quatre usines situées près de notre frontière. Que va-t-il être entrepris avec des betteraves en dépôt? D'après ce qu'on rapporte, la provision aurait une valeur d'environ 400.000 francs. Si la gelée apparaissait, suivie de dégel, le capital serait détruit. Des fabriques hollandaises pourraient intervenir, mais on n'en voit pas la probabilité. Peut-être espère-t-on, en tardant un peu, faire baisser le prix d'achat.

Le correspondant se demande s'il n'y aurait pas lieu pour M. le ministre de l'Industrie, en Hollande, d'intervenir dans cette question.

NOUVELLES RELIGIEUSES

CHAPELLE EXPIATOIRE DU T. S. SACREMENT, Vieux quai au Bois, 52.

Mercredi 9 décembre, deuxième mercredi du mois, jour d'réunion des associés, à 3 heures Messe pour les associés; à 5 heures Salut et Sermon français par M. le Chanoine VANDEN GHEYN, directeur de l'Association; à 7 heures, Bénédiction du Très Saint Sacrement.

Ces offices auront lieu à l'heure allemande.

Nouvelles diverses

INDEMNITES POUR SAISIE DE NAVIRES. — Le Gouvernement anglais a nommé une commission pour examiner les réclamations de tierces parties intéressées par la saisie de navires ou de cargaisons confisquées par la Cour des prises, pour autant que ces tiers soient sujets anglais, alliés ou neutres. Les indemnités accordées ne le seront jamais que du fait de la générosité du Gouvernement, également libre de les refuser.

Cette déclaration est importante pour les banques hypothécaires.

UN ACCIDENT DE MINE AU JAPON. — Londres, 5 décembre. — L'Agence Reuter annonce de Tokio qu'une explosion de grisou a éclaté à Hokkaide. 437 mineurs auraient péri.

LES ETATS-UNIS ET LA CONTREBANDE. — Suivant un télégramme de Washington au *New-York Herald*, le ministère des affaires étrangères aurait envoyé une protestation générale au gouvernement anglais contre le droit de saisie sur des chargements américains composés de contrebande conditionnelle destinée à des ports neutres et consignées à l'ordre du chargeur.

4,000 LOCOMOTIVES sur les 4,700 que possédait l'Administration des Chemins de Fer de l'Etat Belge, ont été sauvées en France. 3,000 employés de chemins de fer et 250 télégraphistes travaillent en ce moment dans ce pays.

SPORT HIPPIQUE. — Les chevaux belges continuent leur moisson de lauriers à l'étranger. Le 24 novembre, « Raffles V », à M. Niguet, s'est adjugé le Kinton Selling Plate. « Raffles V » est un fils de « Saint-Michel », qui courut sous les couleurs de M. Edmond Blanc, en France.

Le Novembre Handicap, à Warwick, a été gagné par le jockey français J. Jennings sur « Ragyime King ». Egalement à Warwick, M. de Saint Alary, propriétaire français, a vu son cheval « Khédive III » remporter, le 25 novembre, le Castle Plate.

LE LOUVRE « EVACUE ». — Le « Temps » annonce que les musées de Paris sont fermés provisoirement parce que le nombre de gardiens, déjà insuffisant, sera encore diminué par suite de la prochaine incorporation des nouvelles classes.

Par mesure de précaution, un certain nombre de chefs-d'œuvre ont été envoyés en province où ils ont été cachés. Au Louvre, il ne reste plus aucune pièce importante.

LES DESERTEURS BELGES EN FRANCE. — L'« Echo de Paris » dit qu'à la suite d'un accord entre les gouvernements français et belge, tous les déserteurs belges qui se trouvent en France seront recherchés et arrêtés par les gendarmes français et extradés entre les mains des autorités belges, tant que le gouvernement belge se trouvera au Havre.

FINANCE ET COMMERCE

PAIEMENT DE COUPONS.

Voici, d'après des renseignements officiels, les coupons d'actions et d'obligations échus qui sont payables depuis le 1er août dernier, c'est-à-dire depuis le début de la guerre:

A la Caisse Générale de Reports et de Dépôts. — Obligations 3,60 p. c. Caisse de Reports; Obligations 4 p. c. Caisse de Reports; Action The Leather Cloth Company.

Au Crédit Général Liégeois. — Obligations Crédit Général Liégeois; Actions Crédit Général Liégeois; Obligations remboursable; Bruxelles-Maritime; Obligations Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux; Obligations Compagnie fermière des Tramways de Palerme; Obligations des Parcelles de Dreogemosch; Obligations Usines Léonard Gloi; Obligations Chemin de fer Jonction Belge-Prussienne.

A la Banque Internationale de Bruxelles. — Obligations 4 p. c. Société John Cockerill; Obligations 4 p. c. Union de Tramways; Obligations 4 1/2 p. c. Tramways de Szegedin; Obligations 4 p. c. Tramways de Bologne; Obligations 4 p. c. Tramways de Buenos-Ayres; Obligations 6 p. c. Tramways de Buenos-Ayres.

Au Crédit Anversois. — Actions du Crédit Anversois; Obligations 4 1/2 p. c. (net d'impôt) de la Société anonyme Commerce et Industrie du Caoutchouc; Obligations 6 p. c. (net d'impôt) Tramways de Buenos-Ayres.

Au Crédit Général de Belgique. — Obligations 4 1/2 p. c. Tramways de Szegedin; Obligations 4 p. c. Tramways de Bologne; Obligations 4 p. c. Tramways d'Iekaterinoslaw; Obligations 4 1/2 p. c. Usines de Saviglianno.

Chez MM. Nagelmackers fils et Cie. — Obligations de la Société John Cockerill; Actions de la Société John Cockerill; Obligations de la Vieille-Montagne; Actions de la Vieille-Montagne; Actions Chemins de fer Napolitains.

A la Société Générale de Belgique. — Obligations et titres remboursables Bruxelles 1902; obligations et titres remboursables Bruxelles 1905; obligations et titres remboursables Anvers 1887; obligations et titres remboursables Anvers 1903; obligations et titres remboursables Chemin de fer Liégeois-Namurois; obligations et titres remboursables Chemin de fer du Nord de la Belgique; obligations et titres remboursables Chemins de fer Secondaires; obligations et titres remboursables Tramways Bruxellois (ixelles-Boendael); obligations et titres remboursables Tramways Bruxellois; actions privilégiées, ordinaires et de dividende Tramways Bruxellois; obligations Compagnie agricole du Canada; obligations Bougies de la Cour; obligations Chemins de fer Central-Aragon; obligations Glaces d'Auvelais.

A la Banque de Bruxelles. — Obligations des Tramways de Buenos-Ayres; obligations Tramways électriques en Espagne; obligations Aciéries Burbach; obligations Chemin de fer Prince-Henri; actions Chemin de fer Prince-Henri; obligations Compagnie Générale Gaz Belge; obligations Tramways Napolitains; obligations Electricité du Nord de la Belgique; obligations Electricité du Borinage; obligations Tramways de Bologne; obligations Chemins de fer Basse Egypte; obligations Compagnie réunies Gaz et Electricité (Lisbonne); obligations Electricité Est de la Belgique; obligations Compagnie Générale Gaz Belge.

A la Banque Josse Allard. — Obligations Tramways de Buenos-Ayres; obligations Tramways-Unis de Bucharest.

A la Banque Mathieu. — Actions Charbonnages Mariemont et Bascoup.

A la Banque Philippson. — Obligations des Tramways de Buenos-Ayres; obligations des Chemins de fer Secondaires; obligations Crédit Communal et Provincial Italien; obligations Chemin de fer Central Aragon; actions Tramways de Buenos-Ayres; obligations Electricité Bassin de Charleroi; obligations Electricité du Borinage; obligations Electricité du Nord de la Belgique; obligations Electricité Est de la Belgique; obligations des Chemins de fer Secondaires.

Au Comptoir d'Escompte de Bruxelles. — Obligations des Papeteries de Virginal; obligations des Parfums Pâtissiers; obligations des Tramways de Rome, Milan.

LISTE OFFICIELLE
des 35.000 prisonniers belges détenus en Allemagne.
Liste 1.

Altoch Erembert, capit., 18e artil., à Zinna Torgau; Avejean Henri, lieuten., 18e artil., id.; Bruggemann Antoine, artil. de fort., 41e batt., Hôpital Eupen; Boidec Auguste, lieut., 2e artill., à Zinna Torgau; Buisson Eugène, lieutenant, 13e artill., id.; Baget Louis, capit., 18e artil., id.; Brasseur Jules, capit., art. de forter., id.; Baudot Albert, lieut., art. de forter., id.; Boulin Edouard, id., id.; Brouhon Paul, sous-lieut., art. de fort., à Magdebourg; Dr Berle Alfred, médecin, art. de fort., id.; Bihin Fernand, lieut., art. de fort., id.; Baudy Joseph, lieut., art. de fort., id.; Bonsir Pierre, major, art. de fort., id.; Van den Berghe Henri, cap.-com., art. montée, 10e brig., id.; Van den Berghe Gustave, major, art. de fort., id.; Baudot Albert, lieut., art. de fort., id; Brasseur Jules, id., id.; Bevier Albert, cap.-com., art. de fort., id.; Celette Arthur, sous-lieut., id., id.; Colot Edgard, cap.-com., 14e art. brig. m., id.; Cuisinier Léon-L., cap.-com., art. de fort., id.; Cambier Emm, cap.-com., art. de fort., id.; Cellin Robert, lieut., art.; de fort., id.; Celsoulle Henri id., id.; Corley Victor, médecin, 10e art. brig. mixte, à Alten Grabow; Delvaux Jules, lieut. art. de fort., à Zinna Torgau; Baadesne Henri, id., à Magdebourg; Damry Charles, sous-offic., 11e brig. art., id.; Demany Walter, cap.-com., art. de fort., de Liége, id.; Baumer Georges, sous-offic., 13e de lig., id.; Bytebier Georges, lieut., 8e de ligne, id.; Blaise Robert, cap.-com., 28e de lig., id.; Barnet Adolph., major, 13e de ligne, id.; Cossé Georges, lieut., 8e de lig., id.; Colin Adolph., major, 10e de lig., id.; Van Camps Fernand, sous-offc., 11e de lig., id.; Coppée Charles, lieut., 28e de ligne, id.; Van Camps Fern., lieut., 11e de ligne, Zinna Torgau; Coppes Alexandre, cap., 28e de lig., id.; Dosmet Franç., sous-offc., 8e de ligne de fort., à Magdebourg; Daechelet Joseph, sous-lieut., 8e de lig., id.; Davallé Léon, major, 8e de ligne, id.; Dewatines Jean, cap.-com., 8e de lig., id.; Dupont Franç., sous-lieut., 14e de lig., id.; Delond Jules-H., sous-lieut., 1er ch. à pied, id.; Dupont Franç., lieut., 14e de lig., à Zinna Torgau; Deland Jules, capit., 1er ch. à pied., id.; Deswarte Franç., réserve, 9e de ligne, à Cologne, Hôpital Augusta; Foulon Paul, lieutenant, 33e de lig., à Magdebourg; Gillet Léon, lieut., 2e de lig., id.; Goemans Paul, médecin-adjoint, id.; Grogoir H., élève à l'Ecole Militaire, 14e de lig., id.; D'Huart, baron Henri-Marie-Joseph, officier, 4e D., id.; Huardm Ernest, cap.-com., 33e de lig., id.; Hoiermann Florent, lieut.-aviateur, 1er de lig., id.; Harroux Charles, soldat, 2e carab., à Cologne, Hôpital Augusta; Holoffe Gust., réserve, 9e de lig., id.; Kero Franz., réserve, 3e de ligne, id.; Legrand Léon, sous-lieut., 30e de lig., à Magdebourg; Lechevalier Arm., cap.-com., 13e de lig., id.; Lustaler Heinrich, capit., 6e ch. à pied, id.; Leveeque Maurice, lieut., 3e ch. à pied, id.; Lepage Raoul, soldat, 9e de ligne, à Cologne, Hôpital Augusta; Lenaerts V., sold., 9e de lig., à Cologne, Hôpital Augusta; Moors Louis, sous-lieut., 5e ch. à pied, à Magdebourg; Maertens Pierre, lieutenant-payeur, 28e de ligne, id.; Maus Alphonse, réserve, 9e de ligne, à Cologne, Hôpital Augusta; Nelissen Lamb., sous-lieut., 33e de ligne, à Magdebourg; Pyro Julien, lieuten., 9e de ligne, à Zinna Torgau; Pedus Pierre, réserve, 5e de ligne, à Cologne, Hôpital Augusta; Pauwels Gustave, soldat, 9e de ligne, idem; Pangon Nicolas, 9e de ligne, idem; Van Sintjam Eugène, sous-lieut., 9e de ligne, à Zinna Torgau; Suyners Raymond, réserve, 9e de ligne, à Cologne, Hôp. Augusta; Standardt Gustave, réserve, 5e de ligne, idem; Triest Paul, capit., 2e ch. à pied, à Zinna Torgau; Wylandt Franç., réserve, 9e de ligne, à Cologne, Hôpital Augusta; Tiebak Henri, sous-off., 8e de ligne, 2-2, pris à Bioul 24-8.; Van der Wee Henri, sous-off., 8e de l., 3-4, pris à Namur.; Berteaux Gaetan, sous-off., 8e de l., 2-4, id.; Van den Broeck, Al., sous-off., 8e de l., 3-1, id.; De Smet Jos., sous-off., 8e de l., 1-3, id.; Mouen Florent, 8e de ligne, 3-1, id.; Van den Eede Louis, 8e de ligne, 3-1, Namur; Van den Bossche Léon, 8e de l., 3-4, à Namur 23-8; Cools Charles, 8e de ligne, 1-4, à Bioul 24-8; Lemaire Arthur, 8e de ligne, 3-3, id.; Storms Jos., 8e de l., 2-3, id.; Delaet Jacques, 8e de l., 2-3, id.; Vets Alphonse, 8e de l., 2-4, id.; Blaton Henri, 8e de l., 3-3, id.; Lefevre Charles, 8e de l., 2-4, id.; De Bruycker Adolphe, 8e de l., 3-4, id.; Van Nieuwen Emile, 8e de l., 3-3, id.; Vriesacker François, 8e de l., 3-2, id.; De Muynck Edouard, 28e de l., 3-3, id.; Moriamé René, 8e de l., 3-3, id.; Smet Pierre, 8e de l., 2-2, id.; Dedecker Charles, 8e de l., 2-2, idem; Haeck Edouard, 8e de l., 3-4, id.; De Wever Joseph, 8e de l., 3-1, id.; Vrienas François, 8e de l., 3-1, id.; Van der Snickt Raoul, 8e de l., 1-4 id.; Triffoux Omer, 8e de l., 3-4, id.; Van der Linden Richard, 8e de l., 2-1, id.; Oerts Jean, 8e de ligne, 2-1, idem; Vreys Pierre, 8e de l., 1-1, id.; Dupon Henri, major de r., art. de fort. de Liége, à Magdebourg; Dartevelle Maurice, sous-officier, art. de fort., id; Dersolle Camille, com., art. de fort., de Namur, id.; Damman Ferdinand, sous-officier, art. de fort., id.; Dehen Georges, com., art. de fort., de Namur, id.; Danseaux Maurice, cap.-com., art. de fort., de Namur, id.; Delvaux Jules, lieut., art. de fort., de Liége, id.; Desmet Georges, lieut., art. de fort., de Namur, id.; Emery Georges, sous-officier, art. de fort., de Namur, id.; Evrard Marcel, sergent-major, art. de fort. de Namur, id.; Fivonetti René, lieut., 19e art., à Zinna Torgau; Falise Joseph, cap.-com., art. de fort. de Liége, à Magdebourg; Francisse Camille, lieut. art. de fort. de Liége, id.; Ererette Charles, lieut., art. de fort. de Liége, id.; François Léon, art. de fort. de Namur, id.; Garès Pierre, cap., 18e art., à Zinna Torgau; Goncussaux Oscar, cap.-com. art. de fort. de Liége, à Magdebourg; Goffart Rob., lieut., art. de fort. de Liége, id.; Gragoire Paul, lieut., id., id.; Dr Gevaerts Albert, médec. art. de fort. de Namur, id.; Gens Rob., sous-officier, art. de fort. de Namur, id.; Gérard Paul, médecin, art. de fort., id.; Gillain Marcel, lieut., art. de fort., id.; Gène Adelin, capit., art. de fort., id.; Goffinet Elis-Victor, major, art., 10, Brig. mixte, id.; Godeau Luc., s.-off. art. 10 brig. mixte, id.; Gregor Henri, porte drap. art. de fort., à Zinna Torgau; Hardenne Alb., sous-lieut., art. de fort., Namur, à Magdebourg; Chevalier de Hentheim, Georges, major, art., Abt. d. 14, Inft. Brig., id.; Honrard Nestor, major, art. de fort., de Namur, id.; Hennart Jean, cap.-com., 18e brig. de Namur, fort., id.; Hublet Hector, sous-lieut., art. 13e brig. de Namur, id.; Henry René, art. de fort., id., id.; Jabry Raymond, cap.-com., art. de fort., de Liége id.; Johann, Pierre, sous-lieutenant, art. de fort., de Liége, id.; Kerckhove Florent, lieut., art. de fort., id.; Lardauz Guillaume, clairon, art. de fort., 4e batt., Hôpital Eupen; Louis Henri, lieut., 18e art., à Zinna Torgau; Legewelle Yvos, lieut., 44e art., id.; Laitat Léon, major, artill. de fort., de Liége à Magdebourg; Lallemand Arthur, com. art. de fort., de Namur, id.; Leken Marcel, sous-off. art. de fort., id., id.; Lemouche Hubert, sous-offic., 4e art., id.; Lagasse Oscar, sous-lieut., art. de fort. de Liége, id.; Legros, René, lieut.-aviat., art. de fort., de Liége, id.; Mezin Julien, capit., art. de fort., de Liège, à Zinna Torgau; Mahy Arsène, cap. com. d. R., art. de fort. de Liége, à Magdebourg; Maindiaux Jos., sous-lieut., art. de fort., de Liége, id.; Manrey Robert, sous-lieut., art. de fort. de Namur, id.; Mengenaat Ernest, cap.-com., art. de fort., de Namur, id.; Menteau Eugénie, cap.-com., art. de fort. de Namur, id.; Mandeaux Albert, asp.-off., art. de fort. de Namur, id.; Mezin Julien, capit., art. de fort. de Liège, id.; Namècho Victor, cap.-com., art. de fort. de Liége, id.; Neuville Joseph, sous-lieut., art. de fort. de Liége, id.; Nicolet Joseph, sous-lieut., art. de fort. de Liége, id.; Nollet Gustave, cap.—com., art. de fort. de Namur, id.; Orban Emile, sous-lieut., art. de fort. de Liége, id.; Ouvertus Edgard, sous-lieut., art. de fort. de Liége, id.; Pougnion Henri, lieut. de rés., 44, art. Rgt., fort., à Zinna Torgau; Pirson Nicolas, brigad., art. de fort. de Namur, id.; Pingant Marcel, sous-lieut., art. de fort., 4e batt., Hôpital, Eupen; de Saint Remy Paul, sous-lieut., art. de fort., de Liége, à Magdebourg; Rolandt Raymond, cap.-com., art. 10e brig. mixte, id.; Roulin Edouard, sous-lieut., art., de fort., de Liége, id.; Sontillos Raymond, lieut., 18e art., de fort. de Liège, à Zinna Torgau; Souchon Gabriel, lieut. de rés., 19e art. de fort., de Liége, id.; Simon Firmin, sous-lieut., art. de fort. de Liége, à Magdebourg; Speesen Marcel, cap., art. de fort. de Liége, id.; Sultus Georges, sous-lieut., art. de fort. de Liége, id.; Smeesters Louis, sous-lieut., art. de fort. de Namur, id.; Sprimont Joseph, lieut., art. de fort. de Namur, id.; Stasse Aug., lieut., art. montée, 10e brig., id.; Stenier Joseph, vétér., art., 10e brig. mixte, id.; Tingaud Henri, vétér., 18e art., à Zinna Torgau; Vanhoeren Jér., sous-lieut., art. de fort. de Liége, à Magdebourg; Vanloo Maxel, lieut. art. de fort. de Liége, id.; Vermeulen Othon, cap., art. de fort. de Namur, id.; Wallon Paul, rés., 20e, art., à Zinna Torgau; Wittenek Jacques, lieut. de rés., art. de fort. de Namur, à Magdebourg; Ticklin P., 23e de l., 2-4, Marche-les-Dames, 23-9; Stocp Alphonse, 8e de l., 3-3, à Bioul 24-8; Cochez Henri, 8e de l., 3-2, id.; Lauwerts Auguste, 8e de ligne, 3-4, id.; Deckenlemaeter Edouard, 8e de l., 1-1, id.; Helsen Louis, 8e de l., 3-2, id.; Cools Pierre, 8e de l., 3-1, id.; Van Tougel, Félix, 8e de ligne, 3-3, id.; ubay RGaston, 8e de ligne, 3-3, id.; Steegmans Gustave, 28e de ligne, 3-3, Gembloux 24-8; Eyckmans Guillaume, 8e de ligne, 3-1, Bioul 24-8; De Ridder Gustave, 8e de l., 3-2, id.; Valcke Léon, 8e de l., 3-1, id.; Luyten Jean, 9e de l., 3-3, id.; Van Beirendonk Pierre, 9e de l., 3-3, id.; De Meester Emile, 8e de l., 1-1, id.; Van Hamme Jean, 8e de l., 3-2, id.; Matthys Léopold, 8e de l., 3-2, id.; Baudoux Auguste, 8e de l., 2-2, id.; Volkaert Jean, 8e de l., 2-2, id.; Van Damme Séraphin, 8e de l., 1-1, id.; Guerts Théodore, 8e de l., 1-1, id.; Van de Velde Joseph, 8e de l., 3-3, id.; Olvenaere Louis, 8e de l., 3-3, id.; Pieters, Alphonse, 8e de l., 3-3, id.; Evers Joseph, 8e de l., 3-3, id.; Deli François, 8e de l., 3-4, id.; Van Tiborgh Léon, 8e de l., 2-3, id.; Timmerman Louis, 8e de l., 2-3, id.; Verhulst Jean, 28e de l., 2-2, id.; Thielt Henri, 8e de l., 3-1, à Namur; Coessen Edouard, 8e de l., 2-3, id.; Huart Albert, 8e de l., 2-2, id.; Weusel, Jean, 8e de l., 3-2, id.; Van der Eecke Achille, 8e de l., 3-3, à Bioul 24-8; Canivet Ernest, 8e de l., 3-4, à Namur; De Erugne Camille, 8e de l., 2-4, id.; Graux Jean, 8e de l., 3-4, id., 30-8; Verschueren Auguste, 8e de l., 2-2, à Bioul, 24-8; Gekiere Remy, 8e de l., 3-3, id.; Van den Broeck Joseph, 8e de l., 1-1, id.; Vermeire Adolphe, 8e de l., 2-1, id.; Priens Oscar, 8e de l., 2-4, id.; Haelewyndt Cyrille, 8e de l., 3-4, id.; Heeg Arthur, 8e de l., 2-4, Marche-les-Dames, 23-8; Bergen Jean, 8e de l., 2-1, id.; Troucoue Jean, 8e de l., 2-1, Bonines, 23-8; Caut Alphonse, 8e de l., 2-4, à Bioul, 24-8; Van Camp Alphonse, 8e de l., 2-2, id.; Wils François, 8e de l., 2-3, id.; Bohets Edouard, 8e de l., 2-3, Ouvdenne, 13-8; De Caene Henri, 8e de l., 3-3, à Bioul, 24-8; Meens François, 8e de l., 3-3, id.; De Nil Henri, 8e de l., 2-2, à Namur, 23-8; Soons Isidore, 8e de l., 2-2, à Namur, 23-8; Soons Isidore, 8e de l., 1-1, id.; Kappé Charles, 8e de l., 1-1, à Bioul, 24-8; Bogaert Pierre, 8e de l., 3-3, id.; Perdiens Emile, 8e de l., 3-4, id.; Baute Edouard, 8e de l., 2-2, id.; Janssens Joseph, 8e de l., 3-3, id.; De Wever Alphonse, 8e de l., 3-4, à Namur; Beelaert Camille, 8e de l., 3-2, id.; De Lamper Polydore, 8e de l., 1-4, id.; Piquin Ernest, caporal, 8e de l., 3-3, id.; Masy Joseph, 8e de l., 3-4, id.; Daudoy Charles, caporal, 8e de l., 3-4, id.; Klimpe Jules, 8e de l., 2-1, id.; Dupont Casimir, 28e de l., 3-3, id.

(*A suivre.*)

Le coût de la guerre
et ses conséquences économiques

De la *Belgique:*

Examinons les données officiellement fournies jusqu'ici par les principaux Etats intéressés, en commençant par l'Angleterre.

Le premier ministre, M. Asquith, dans le récent exposé qu'il a fait au Parlement, a évalué les frais de guerre à 25 millions de francs par jour. De son côté, le chancelier du Trésor a estimé qu'y compris toutes les dépenses secondaires et accessoires, les sommes qui seront absorbées par la participation de l'empire britannique à la guerre, s'élèveront pour une année à au delà de 11 milliards de francs, soit à une bonne trentaine de millions par jour.

En ce qui concerne l'Allemagne, on a évalué ses dépenses à 3 ½ millions par jour. La disproportion qui existe entre ces deux évaluations, et qui étonne au premier abord si l'on tient compte de ce que l'Allemagne a sous les armes un nombre d'hommes autrement considérable que l'Angleterre, s'explique, à la réflexion, fort logiquement. L'Allemagne, en effet, n'a eu qu'à déclancher le ressort d'un instrument tout préparé, tandis que le Royaume-Uni se voit dans l'obligation, tout au contraire, d'en créer un presque de toutes pièces.

Jusqu'à présent, aucune évaluation acceptable n'a été mise en avant pour les frais de guerre en France, en Autriche ou en Russie. Toutefois il est possible, en procédant par comparaison, d'estimer que ce chiffre de 30 millions par jour pour la France est défendable. Pour l'Autriche, qui doit avoir mis sur pied un nombre d'hommes approximativement égal, nous serions tenté d'admettre un chiffre identique, et de le doubler pour la Russie, dont la formidable armée coûte relativement très cher d'entretien.

Le total de ces diverses évaluations s'élève, par jour de guerre, à une somme de 187 1/2 millions, que nous pouvons largement arrondir à 200 millions — pour ne pas dire porter bien au-delà — si nous tenons compte des dépenses incombant à la Belgique, à la Serbie, à la Turquie, ainsi que des frais considérables occasionnés à toutes les nations neutres de l'Europe par l'état de paix armée que le conflit déchaîné leur impose.

Cet effroyable chiffre de 200 millions par jour n'a du reste, à la réflexion, rien d'invraisemblable. Les grandes puissances belligérantes ont en effet certainement mis en ligne de 20 à 22 millions d'hommes, dont l'entretien peut être en moyenne estimé à 6 francs par jour et par tête. Or, à ces frais d'entretien il faut ajouter les dépenses supplémentaires exigées par le ravitaillement en munitions de l'infanterie et de l'artillerie, la remonte de la cavalerie, le service des autos, celui des aéroplanes, etc., etc. Dans ces conditions, les 200 millions de dépenses quotidiennes que nous venons de dire constituent un chiffre qu'il est raisonnable d'admettre, encore qu'il soit, répétons-le, des plus approximatif.

Ces deux cents millions ne sont que la première perte sèche apparente, et peut-être la moindre. Ils obèrent l'Etat, mais, somme toute, un grand nombre de particuliers en profitent. Mais qui calculera la perte causée dans les familles par la mobilisation, par la mort? Qui évaluera le désastre économique provoqué par la guerre? Qui fera, notamment, la supputation des milliards dont le patrimoine belge a été diminué par l'arrêt du commerce et de l'industrie, par les destructions de villes, les incendies?....

Lettres à retirer

Le consul des Pays-Bas a reçu une série de lettres que les intéressés peuvent retirer chaussée d'Anvers, 231, Mont-St-Amand, tous les jours de 2 à 5 heures de l'après-midi, excepté le dimanche. Les lettres seront délivrés contre production des pièces d'identité et aux heures indiqués ci-dessus. (Prière de demander le numéro qui précède le nom.)

Liste n° 17

Gand. — 855. Edg. Ackaert, rue d'Anvers; 856. J. C. Adams, avenue St-Denys; 857. Backer et Co, facteur de poissons; 858. P. J. De Backer et De Schryver, rue aux Draps; 859. Mad. Badoux, chaussée de Courtrai; 860. Désiré Baetelé, rue du Compromis; 861. Léonie Bauwensen, rue des Ramonneurs; 862. P. Bauwens, rue longue du Verger; 863. Bertainschand, boul. du Château; 864. Mlle Al. Berwouts, rue de Courtrai; 865. Mad. Bayaert, boulev. de Rooigem; 866. G. Beyer, digue de Brabant; 867. Pauline Bilkyn, rue de la Bellevue; 868. Mad. Pauline Blaes, rue Savaen; 869. Aug. Bondue, rue St-Sauveur; 870. François Boonants, rue de la Santé; 871. Lia Boone, rue Magelein; 872. Edg. Borreman, avenue Clémentine; 873. Julie Bouché et Co, quai de la Grue; 874. D. Boucherie, rempart de la Biloque; 875. Eugène Bracq; 876. Gust. Braet, rue du Ponton; 877. Alph. Bruneel, rue du Marron; 878. Arthur Buysse, boulev. du Jardin Zoologique; 879. Juge H. Callaert, avenue Clémentine; 880. J. Cannoot, rue St-Liévin; 881. Germ. Caphaert, rue des Jardiniers; 882. Cappeyns Achille, boulev. de la Citadelle; 883. Père Carme Jérôme, rue de Bruges; 884. Raymond Cazier, rue du Saumon; 885. Mad. Léon Ceuterick, rue des Filles Dieu; 886. Télégramme de Claes, de Leeds; 887. Victor Claeyssens-Becu, schip Schip Dok; 888. R. Clercbaut, rue aux Bœufs; 889. R. Clerens, Smith Premier; 890. Léon Cluysse, rue de la Station; 891. Mlle Angèle Colardyn, rue longue des Pierres; 892. Mlle S. Colyn, place Van Artevelde; 893. Colle, chaussée de Termonde; 894. Jules Comhaire-Wytinck, rue Guislain; 895. G. Coune; 896. Jean Dauge, avenue Clémentine; 897. Elza Dauwe, rue basse des Champs; 898. G. C. De Baerdemacker, rue Fiévé; 899. Jean de Baesemacker, rue Haute; 900. De Baets-Asselbergs, fossé Ste-Elisabeth; 901. Chas. de Behault, rue Savaen; 902. M. Jules de Beil, rue Savaen; 903. Baronne de Bieberstein, Place d'Armes; 904. J. De Bleeckere, rue de la Vallée; 905. Rom. De Block, rue Haute; 906. Coralie de Boever, rue de Bruxelles; 907. Bernard de Booy, rue du Jambon; 908. C. de Bruyne, avenue du Fort; 909. Emile de Coninck, rue des Servantes; 910. Rosa de Doncker, rue Verte; 911. Théod. De Groote, Vieux Marché aux Bétails; 912. Mad. De Guyter, rue de Cerf; 913. Mlle de Keersmacker, rue de la Concorde; 914. A. de la Kethulle de Ryhove, rue Charles Quint; 915. J. Delannois, place du Béguinage; 916. C. De Loose, Boulevard Citadelle; 917. Eugène Dellombe, rue d'Assaut; 918. Mad. C. Demaegd, Quai de l'Industrie; 919. Mad. L. Demol, Place de Samblon; 920. Léonie Denys, Boulevard d'Heirnisse; 921. Remi de Pessemier, rue du Patynje; 922. Chas. De Praet, rue Vieux Bourg; 923. F. De Rudder, rue du Sans Nom; 924. Aimée De Ryckman de Betz, rue St-Pierre-Alost; 925. Mad. De Ryk, Zandstege; 926. A. De Schamphelaere, Boulevard du Béguinage; 927. L. De Scheemacker, rue Magelein; 928. F. De Smet-Dael, rue Terre-Neuve; 929. Aug. De Staercke; 930. G. De Vos; Chaussée de Courtrai; 931. Frans De Vlieger, Quai du Strop (bateau d'hareng); 932. Théoph. De Vos, Boulevard de Rooigem; 933. De Waegenaere, rue Longue de la Caserne; 934. Madeleine De Wagenaar; 935. Jul. De Waele, rue de la Fleur de Blé; 936. Alph. De Wilde, rue Neuve St-Pierre; 937. Mlle L. D'Haenens, Marché du Vendredi; 938. Roels D'Hondt, Heriigstraat; 939. Ds Domela Nieuwenhuis Nyegaard, Coupure; 940. Dames Instruction Chrétienne, rue des Prêtres; 941. Douterlingue; 942. J. Druwé, rue Savaen; 943. Pol Du Pont, rue des Epingles; 944. Directeur Ecole Industrielle; 945. Flémée, rue Basse; 946. Alf. Fornier, Coupure; 947. Fumière, rue Marnix; 948. Ganton, frères; 949. Mad. Goedertier, Fossé d'Othon; 950. Goethals-Boetens, Chaussée d'Ottergem; 951. Grootaart, rue du Nord; 952. Zuster Haanstra, Kriegslazareth II; 953. Antoinette Haukart, Rempart de la Byloque; 954. Karel Heyndrickx, Chaussée d'Anvers; 955. Mlle Léontine Herman, rue Longue des Casernes; 956. I. Hofman, Marché aux Fils; 957. J. Hoste, rue Hortensia; 958. Pr. Houben, rue St-Pierre-Alost; 959. J. B. Hye, rue de la Maison de Force; 960. E. Zuster Ignasia, rue Thérésienne; 961. Mad. Ingels; 962. Georges Iweins, Conseiller à la Cour d'Appel; 963. Jonnaert-Michiels, Heirnisse; 964. Adrienne Keuten, rue de Wondelgem; 965. H. Korstens, Hôtel Termonde; 966. Charles Kronenberger; 967. Em. Ladrière, Vieux-Bourg; 968. Lamon Liévin; 969. Fr. Lannoo, rue Laurent Delvaux; 970. Mad. Larens, Schip Génie Port Arthur; 971. Mad. Lavreau-Rasmont, rue de Bruges; 972. Vve Ledant; 973. Mlle Alice Le Roy, rue d'Assaut; 974. Lippens, Chaussée de Bruxelles; 975. Alf. Lippens, rue du Brochet; 976. Henri Machiels, Place Lion d'Or; 977. Zuster Maria, rue du Maïs; 978. Mad. Mathews, rue Porte au Vache; 979. Richard Merre, rue des Champs; 981. Minne, rue aux Draps; 982. Moerman Mees; 983. L. Moreau; 984. Morel de Boucle St-Denis, quai de la Lys; 985. Marcel Morimonté, Place Terre Neuve; 986. Charles Moyaert, rue de Courtrai; 987. Mad. P. Neels, rue de la Prairie; 988. Notaris Nowé, rue de la Vallée; 990. Paepens, rue des Hiboux; 991. Polydor Pée, Rempart des Chaudronniers; 992. Ve Pesant, rue des Sapelins; 993. C. Priem, rue Charles-Quint; 994. D. Priem, rue aux Draps; 995. N. Pycke, rue St-Pierre-Alost; 996. Mad. E. Pynaert, rue Vieil Escaut; 997. J. Quintyn, Stoomboot Tournai V.; 998. Dr. E. Remouchamps, rue de Courtrai; 999. G. Revoir-Dobbelaere, Boulevard Clémentine; 1000. W. Rombout, Quai du Waldam; 1. Roeckhout, Place du Béguinage; 2. Mlle G. Rooman d'Elsbuer, Vieux Quai au Bois; 3. Gaston Rossel, rue du Calvaire; 4. Mad. V. Ryelandt, rue Savaen; 5. Chas. Schmidt, rue Terre-Neuve; 6. Mlle Schoorman, Coupure; 7. Mad. B. Serres, rue Charles-Quint; 8. Monseigneur A. Stillemans, Place de l'Evêché; 9. Stulljes, Boulevard St-Denys; 10. Palmyre Tagon, rue de l'Avenir; 11. Jean Thomassen, Hôtel Ville de Termonde; 12. Mad. Trouvé, rue Blandin; 13. Broeder Valens, Institut des Sourd-Muets, Rooigem; 14. L. Van Belleghem, rue François Spae; 15. Van Campenhout, rue St-Pierre-Alost; 16. Mad. Van den Berghe, rue du Congo; 17. B. v. d. Linden, Ligplaats Groot Canon; 18. B. Van der Steen, Fossé Ste-Elisabeth; 19. Van der Vorst, rue du Tarbot; 20. Van de Walle frères, rue du Rietgracht; 21. L. Van Doorne, rue des Rémouleurs; 22. C. A. Van Hattem, rue Neuve St-Pierre; 23. Fam. Vanighem, rue de Rooigem; 24. G. Van Orschot, rue de la Santé; 25. Van Overbeke, Rempart des Chaudronniers; 26. Jules V. Overtveldt, rue Haute; 27. Mad. Van Parys, Schildstraat; 28. Félix Van Royen, rue du Saumon; 29. Ch. V. Rysselberghe, Boulevard Albert; 30. Chas. V. Vynckt, Place de l'Industrie; 31. Vve Van Wesemael, Quai du Compromis; 32. Van Zantvoorde, Place d'Armes; 33. Mad. Théophile Varewyck, Chaussée de Termonde; 34. Mad. L. Varlez, Coupure; 35. Mlle Marguer-Vekemans, rue Courte du Marais; 37. F. Vercoutere; 38. Mad. Verecke, rue Neuve St-Pierre; 39. Ernest Verhulst, Cour des Princes; 40. H. Verecke, rue du Printemps; 41. J. Vergaelen, rue des Champs; 42. Henri Verleyen, Chaussée de Courtrai; 43. G. Vermeulen, rue Porte au Vache; 44. Henri Vermissen, rue du Moulin à Foulon; 45. Ysabie; 46. Albéric Ysabie; 47. P. Vermeulen-Toolman, Petit Dock.

ETAT-CIVIL DE GAND

Déclarations de décès des 6 et 7 décembre.

Jean De Groote, 86 ans, sans prof., rue du Sentier, 68. — Jean Codenie, 79 ans, sans prof., vieille rue du Sentier, 68. — Marie Dannoels, veuve Pierre Moerman, 77 ans, rue Liévin De Winne, 38. — Pierre Muylle, 77 ans, sans prof., rue Terre-Neuve, 102. — Alfred Louvrier, 58 ans, médecin, rue des Rémouleurs, 82. — Joseph Matthieu, 26 ans, ouv. de fab., rue du Saule, 73. — Lionel Gernaey, 22 ans, sans prof., boul. du Jardin Zoologique, 55. — Sidonie Coene, ép. Th. De Meester, 62 ans, Park.

2 enfants au-dessous de 1 an.

2 personnes dom. hors ville.

Déclarations des naissances des 5 et 6 décembre.

Gustave Kieggerick, rue des Renardeaux, 93. — Marie De Brabander, av. de Ryhove, 145. — Marcel Verplaeise, rue de l'Eglise, 211. — Zulma Schollaerts, rue du Pingouin, 55. — André De Moerloose, ch. de Swynaerde, 218. — Alphonse De Buck, rue de la Betteraye, 36. — Irma Pizzotti, rue des Grainiers, 5. — Albertine Huygens, rue des Meuniers, 111. — Ernest Goethals, rue du Marteau, 117. — Charles Elegeert, ch. de Swymaerde, 315. — Raoul De Vestel, rue d'Ypres, 74. — William Backeljauw, rue de la Glacière, 108. — Marcel Blancquaert, rue de l'Eglise, 107. — Suzanne De Splenter, rue des Marrons, 215.

✝

La famille Boute nous prie d'annoncer la mort de

MADEMOISELLE

DORA BOUTE

pieusement décédée à Gand, le deux décembre, dans sa quarante neuvième année, munie des secours de la Religion.

Le service pour le repos de son âme, suivi de l'inhumation, a eu lieu le Samedi 5 Décembre, dans la plus stricte intimité, à la cathédrale de St-Bavon.

Il n'a pas été envoyé de lettres de faire part.

Les amis et connaissances voudront bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

4, rue du Soleil, Gand. (9259)

✝

On nous prie d'annoncer la mort de

MONSIEUR

PROSPER DESMET

Négociant

décédé à Sottegem le 5 décembre à l'âge de 67 ans.

En raison des circonstances, il n'a pas été envoyé de lettre de faire part; l'enterrement a eu lieu.

Les absoutes auront lieu ultérieurement.

Sottegem, rue Haute, 22. (9261)

Fabrique de Coffres-Forts

OCT. VAN LEUFFEL-VAN DE STEENE

Gand, rue Haute, 78, Gand

La maison ne vend que des coffres-forts fabriqués dans son atelier.

Ses coffres-forts ordinaires ont fait leurs preuves dans l'incendie de la section Espagnole qui a été détruite dans l'Exposition Internationale de Gand 1913.

Spécialité de coffres-forts imperforables, acier trempé sur fer en béton armé, résistant au coupage du chalumeau.

Fournisseur du bureau de l'Exposition Universelle de Gand

FOYERS DE LUXE ET ORDINAIRES

Cuisinières et Fourneaux (5551)

BONNE COUTURIERE désire place à la journée, neuf et arrangement, plaine St-Pierre, 26. (9263)

AVIS IMPORTANT. — Les personnes qui désirent faire des envois ou commissions vers Sottegem, Alost, Bruxelles — ou retour — Peuvent s'adresser en toute confiance chez M. A. Willems, Petite rue de la Station, 10, Gand (Sud) (service régulier journellement), adresse à Bruxelles, Chaussée de Forest, 166 (9262)

BRUXELLES-GAND

Camionnages

Service hebdomadaire. Conditions place St-Bavon, 6 Gand. (9260)

PETIT-BEURRE PAREIN

CABINET DENTAIRE Coupure n° 67 (près du Refuge)

Consultation de 8 h. à 7 h.

Pièces neuves — Réparations — Transformations — Remises à neuf. (9159)

Soldats belges internés en Hollande

(Suite.)

A LEEUWAARDEN.

Nous divisons la liste selon les armes, auxquels les soldats appartiennent, en différentes listes alphabétiques:

1re compagnie artillerie de forteresse.

Arson Ferdinand, 1e comp. can. de fort. à ch.; Baert Alph., 1e comp., can. de fort. à ch.; Belintein Louis, idem; Biermans Alfred, brig., idem; Binnemans Désiré, idem; Boche Franç., idem; Bogaert

Feuilleton du BIEN PUBLIC du 8 Décembre 1914 (11)

La Légende du Bonheur

PAR

Paul DE GARROS.

XI

Lorsque, en arrivant à Saint-Geniez, Raymond Davesne avait résolu de se fixer en dehors de la ville, dans ce pavillon depuis longtemps inhabité appelé « La Ricarde », pour être le plus loin possible de son cousin, c'était Auguste Clavères qui s'était chargé de son installation et qui lui avait procuré une domestique pour son ménage et sa cuisine.

Cette mission de confiance revenait de droit au contremaître.

Outre que Clavères était entré jadis dans les chantiers Davesne, grâce à l'intervention de Raymond, le père d'Auguste avait autrefois été tiré de la misère par le père de Raymond, et ce double bienfait avait laissé dans le cœur de l'ouvrier un souvenir impérissable.

Auguste avait donc été d'autant plus empressé à se mettre à la disposition du jeune homme qu'il était heureux de lui témoigner ainsi sa profonde reconnaissance. Et, depuis trois mois des relations amicales s'étaient formées entre eux.

... Ce jour-là, comme Raymond sortait de « La Ricarde » pour aller promener sa rêverie au bord de la mer, il se trouva nez à nez avec Auguste. Il était de bonne humeur et interpella gaiement l'employé:

— Eh bien, mon brave Clavères, comment vont les amours?

Il était au courant des projets du contremaître un peu par les propres indiscrétions de l'amoureux, un peu grâce aux potins de Valentine Maizeray qui, en sa qualité de vieille fille, connaissait toutes les intrigues de la petite ville.

— Ah! monsieur, soupira Auguste, au diable soit l'amour! C'est bon à faire damner ceux qui s'y laissent prendre, voilà tout! Vous savez comme sont les femmes. Un jour, c'est oui, le lendemain c'est non. Il y a de quoi devenir fou.

Raymond écoutait en souriant le pauvre amoureux exhaler ses plaintes, et son air désabusé semblait dire: « Oui, oui, je sais ce que c'est... ».

— Mais, au fait, reprit Auguste après un instant d'arrêt, ce n'est pas pour vous ennuyer avec toutes ces histoires que je suis ici... J'ai une commission à vous faire, une commission très pressée.

— De la part de qui?

— De la part de M. Edouard, continua Clavères en tirant de sa poche une lettre qu'il tendit à Raymond.

Celui-ci eut un geste d'étonnement. Il avait vu son cousin l'avant-veille et ne s'expliquait pas la raison de cette lettre si urgente...

Après quelques secondes d'hésitation, le jeune homme déchira l'enveloppe et lut:

« Fais-moi donc le plaisir de venir à la maison sans retard, j'ai besoin de te voir pour affaire importante.

« Edouard DAVESNE BELCOUR. »

« S'il était si pressé, il aurait pu se déranger », mâchonna Raymond à demi-voix.

Et tout haut:

— C'est bien, Clavères, je vous remercie, je ne veux pas faire attendre monsieur mon cousin, je me rends tout de suite chez lui.

— Alors, au revoir, monsieur, conclut Auguste, car moi, je rentre aux chantiers.

Ils se séparèrent et Raymond se dirigea vers la maison de l'armateur.

Quand il entra, Edouard était seul dans son cabinet de travail.

— Ah! c'est toi! dit-il en se levant avec brusquerie.

— Oui, c'est moi, fit Raymond avec beaucoup de calme, qu'y a-t-il?

— Il y a... il y a... rugit Edouard subitement furieux, il y a qu'il faut que tu partes d'ici, que tu quittes le pays immédiatement, aujourd'hui sur l'heure.

Le jeune homme haussa les épaules, s'assit et d'un ton très tranquille, légèrement ironique, répondit:

— C'est ainsi que tu tiens tes promesses?

— Mes promesses?... mes promesses?...

— Oui, tes promesses. La dernière fois que nous avons abordé les questions difficiles, il a été convenu entre nous que, pendant trois mois, le silence le plus complet serait gardé de part et d'autre.

— C'est toi qui as manqué le premier à la parole donnée.

— Moi?

— Oui, toi, ou d'autres... Enfin, il y a maintenant un fait nouveau qui me délie de mes engagements; ce fait c'est que tout le monde, dans le pays, jase sur ton retour, que la population de Saint-Geniez tout entière est scandalisée de ton imprudence...

— Pardon, interrompit Raymond, nous sommes seuls, tu n'as donc pas besoin de me représenter comme le dernier des misérables pour légitimer ton accès de vertu.

— Je n'apprécie pas, grogna Edouard, je me mets en ce moment à la place du public et je te rapporte simplement ce que disent les mauvaises langues. Si l'opinion qu'on a de toi t'est désagréable, ce n'est pas de ma faute. Il faudrait pourtant être logique. Comment veux-tu que la population juge ta conduite? Comment veux-tu qu'elle ne considère pas ton retour, après ce qui s'est passé, comme un acte d'imprudence cynique?

Raymond répliqua froidement:

— En tout cas, comme tu as de bonnes raisons pour juger les choses autrement, tu pourrais te dispenser de me jeter à la face les appréciations désobligeantes des gens qui jugent sur les apparences.

Comme s'il n'eût pas entendu l'objection, M. Davesne-Belcour continua:

— Vois-tu, la foule a plus de bon sens qu'on ne lui en accorde. Tu as quitté Saint-Geniez, il y a dix ans, sous le coup d'une accusation infamante et tu t'es, par là-même, avoué coupable. Rien, depuis, n'ayant démontré le contraire, il faut pour reparaître que tu aies un fier toupet.

— En effet, l'opinion publique ne pouvait pas sans rime ni raison désarmer...

— On peut faire, il est vrai, poursuivit Edouard, une deuxième hypothèse: si M. Raymond Davesne revient s'installer tranquillement à Saint-Geniez, c'est qu'il espère prouver la fausseté de l'accusation dont il fut l'objet. Alors, pourquoi a-t-il fui jadis? Pour couvrir le vrai coupable?... Car la logique veut qu'il y ait un coupable...

— Oui, répéta Raymond en souriant, la logique veut qu'il y ait un coupable... Qu'en penses-tu, toi?

Furieux, l'armateur grogna:

— Je pense que la logique a raison, mais je pense aussi qu'on ne revise pas un procès définitivement jugé. Par conséquent, je ne permettrai pas que l'on rouvre les débats, pas plus pour t'accabler davantage que pour tenter de te réhabiliter.

« Recommencer les âpres discussions qui eurent lieu, il y a dix an, ne servirait à rien. Et la haute considération dont je suis entouré ne me permettent pas de me prêter à ce jeu, qui ne peut que jeter du discrédit sur ma personne.

« Je ne peux donc pas tolérer que la situation présente se prolonge...

— Cela veut dire?

— Cela veut dire que j'exige que tu repartes le plus tôt possible pour le pays d'où tu viens.

Raymond répondit tranquillement:

— Voilà une exigence qui me semble aussi dépourvue de droit que de sanction.

— Le droit... le droit... c'est mon honneur et celui de mon fils à sauvegarder, ma tranquillité à assurer...

— Ça, c'est tout simplement de l'égoïsme, ce qui, d'ailleurs, ne me surprend pas de ta part. Mais la sanction?... Tu oublies que nous sommes deux à vouloir et que ce que je veux est en contradiction avec ce que tu veux.

— Tu me résisterais?

— Mon Dieu, oui, et sans aucun scrupule. Cela t'étonne? Tu n'y étais pas habitué? C'est ainsi pourtant.

— Raymond, je t'en prie, fais cela pour mon fils, si tu ne le fais pas pour moi!...

« Il y a dix ans, tu me témoignas plus de dévouement.

— Les situations sont différentes, interrompit Raymond. Il y a dix ans, j'ai cédé à tes prières, d'abord parce que je te devais de la reconnaissance pour quelques services rendus; ensuite parce que, de nous deux, c'était à moi de me sacrifier, moi le plus jeune, personnalité moins importante, puisque tu étais le chef de l'entreprise que nous dirigions ensemble.

» Enfin, une dernière raison, qui avait à mes yeux encore plus de valeur que les autres, détermina mon sacrifice... Tu m'avais confié ton projet, ton désir d'épouser Marthe... J'avais, depuis longtemps le même désir... Marthe avait-elle deviné que je l'aimais? Je l'ignore. En tout cas, je n'osais pas lui demander de choisir entre toi et moi, et je résolus de m'effacer, d'endosser la responsabilité d'un crime, pour te permettre de l'épouser.

» En ce faisant, je cherchais d'abord à assurer la tranquillité matérielle de la pauvre enfant qui, n'ayant pas le sou, était bien obligée de... préférer un mari fortuné... Or, de nous deux, tu étais le seul capable de lui offrir une situation brillante.

» Je croyais du même coup assurer son bonheur... Mais je doute fort, hélas! d'avoir réussi. »

Edouard, qui marchait de surprises en surprises, eut quelque peine à se ressaisir pour répondre:

— Voilà, dans tous les cas, une question qui ne te regarde pas.

— Soit, passons, poursuivit Raymond. Aussi bien, je préfère me tromper... Donc, pour en revenir aux événements qui se sont produits, il y a dix ans, tu vois que j'avais à ce moment-là de bonnes raisons d'accepter le sacrifice que tu me demandais.

» Aujourd'hui, je ne peux pas me placer au même point de vue. En m'inclinant de nouveau devant ton égoïste mise en demeure, je briserais de nouveau mon cœur sans utilité pour personne. C'est pourquoi je refuse...

— Evidemment, en quittant Saint-Geniez, tu n'aurais pas l'espoir d'assurer le bonheur de Mlle Alice Barral. Mais es-tu bien sûr de l'assurer en restant?

Devant cette attaque un peu brutale, Raymond ne put dissimuler un geste d'embarras et d'angoisse. Après quelques secondes d'hésitation, il balbutia:

— Il me semble que j'ai tout de même plus de chance en restant ici, puisque Mlle Barral y est maintenant fixée.

Edouard réfléchissait.

— Mais, voyons, reprit-il, si tu désires épouser Alice, pourquoi ne choisirais-tu pas tout de suite une autre résidence?...

— Il est parfaitement possible que je quitte un jour Saint-Geniez, mais, pour l'instant, j'y reste, car ma présence est indispensable pour la réalisation de mes projets.

Edouard ne put dissimuler un geste de rage.

— Eh bien! s'il arrive un malheur, tant pis! mâchonna-t-il, c'est toi qui en seras responsable!

— Les menaces n'auront pas plus de résultat que les prières... Ma résolution est immuable... Adieu!

XII

La ténacité — la ténacité dans le mal surtout — était une des marques du caractère sournois de Guillaume Louvenel.

On a vu par suite de quelle habile manœuvre il avait su éloigner l'un de l'autre Raymond et Alice, en laissant cette dernière en proie à toutes les tortures du doute.

Mais, depuis qu'il était à terre, considérant son rôle à ce point de vue comme terminé, il semblait s'être complètement désintéressé d'une question qui l'avait fortement préoccupé pendant la traversée.

Chacun son tour! après avoir travaillé pour son maître, Guillaume travaillait pour lui — avec la même ténacité, naturellement.

Depuis longtemps déjà, une inquiétude le tourmentait: il avait peur de vieillir seul, et l'idée du mariage le hantait.

Petit, laid, trapu, grisonnant, Louvenel s'était dit: « Mon ami, malgré tes quarante ans, tu es encore bien conservé, tu possèdes un visage agréable, une certaine élégance et, de plus, de bonnes économies; tu peux donc te marier à ton gré avec la jolie fille qui te plaira. »

C'était Madeleine que, dans son for intérieur, il désignait par là, car c'était sur elle qu'il avait jeté son dévolu.

(*A suivre.*)

Alb., idem; Ballen Arn., idem; Bourseaux Jules, soldat 1e cl., idem; Bragemans Théophile, idem; Bronier Napoléon, idem; Chapu Arn., can. de fort. à cheval; De Chêne. mar. des logis 1e art. de fort. volante; De Clercq Remi, idem; De Coninck, Jules, id.; De Ghove Jean, id.; Decewiens César, id.; Dias Auguste, id.; Dieu Odonis, id.; Durieux Arth., id.; Eklaerts Sébastien, id.; Fichefet Orphé, brig., id.; Forceville Charles; id.; Fostier Guillaume, id.; Hamelle Hyacinthe, brig., id.; Ivens Henri, id.; Joken Lambert, id.; Jonker Charles, brig., id.; Journez Léopold, id.; Laevens Adolphe, 1er art. de fort. vol.; Lermuseaux Edouard, id.; Leroy Jules, idem; Lauwers Pierre, id.; Lenders J.-B., id.; Licquet Hubert, idem; Locquet Frédéric, idem; Meyers Jean, 1er art. de fort. vol.; Peters Franç., idem; Pierard Arth., id.; Pierret Louis, brig., id.; Rayez Emile, id.; Rocquet Louis, id.; Sapin Louis, idem; Schaaick Théodore, id.; Skaut Henri, id.; Smeyers Pierre, id.; Steenssens Henri, id.; Shermack Flor., id.; Surin Julien, idem; Theunissen Guillaume, idem; Van de Vin Pierre, idem; Van Herewyck Arth., idem; Van Houtvinck Louis, id.; Van Sichem Jean, sold. 1er, id.; Verbiest V., brig., idem; Verlent Ach., idem; Vertbois, mar. des logis, idem; Vinchent Alfred, idem; Waeytens Franç., soldat, 1e cl., id.; Weverberghe Emile, id. id.

2e régiment d'artillerie, 3e batterie volante.

Anseele Cam.; Bartholomée Isid.; Closset Franç.; De Schuymer Gustave; Fontreyn Cam.; Salden Franç.; Salembien Gustave, trompette; Segers Fr.; Smeyers Fr.; Steeghers Adolphe; Van den Berghe Cyr.; Van de Velde Pierre; Van Dommele Jos.; Van Nieuwenhuyse Léopold.

Douzième batterie de forteresse volante.

Arnauld Lucien, 12e batt. de fort. vol.; Bernard Eudore, id.; Bertrand aCmille, id.; Boels Edouard, id.; Bogaert Alphonse, id.; Capron Flor., id.; Caupens Jean, maréchal des logis, id.; Chastraux Pierre, id.; Claes J., id.; De Becker Jean, id.; De Blauwere Liévin, id.; Delrez Stanislas, maréchal des logis, id.; De Castor Alph., id.; De Cock Pierre, id.; De Kempeneer Pierre, id.; De Kerf Gustave, id.; De Smet Camille, id.; De Sprez Louis, id.; Derimeau Amate, brig., id.; De Vuyst Jules, maréchal des logis, id.; De Winne Prosp., id.; Dione Charles, maréch. des log., id.; Dupuis Henri, id.; Giels Henri, id.; Gheude Alex., maréch. des log., id.; Gildemeester Jul., id.; Gillot Constant, id.; Goffettie Stanislas, brig., id.; Grauwels Pierre, id.; Grosemans Sylv., id.; Gyseman Franç., id.; Heyman Pierre, id.; Hinans Joseph, id.; Hubrecht Ernest, id.; Istace Pascal, id.; Jammart, Auguste, id.; Lombaray Isidore, id.; Lambert Pierre, id.; Laperre Hillaire, id.; Laleur Jules, id.; Lannay Alphonse, id.; Legrand Remi, id.; Legrand Oscar, id.; Leonard Georges, id.; Moens Alph., id.; Moons Georges, id.; Neulandt Guillaume, id.; Neihon Désiré, id.; Oppeel Jean, id.; Peeriaux Alexandre, id.; Peeters Charles, id.; Peeremans Ed., id.; Piette Ser., id.; Piffe Louis, id.; Plesters Modeste, id.; Procst Prosp., id.; Redaité Louis, id.; Remy Henri, id.; Remers Isid., id.; Remy Jean, id.; Scots Gustave, id.; Sellis Albert, brig., id.; Slock Franç., id.; Somers Henri, id.; Souvenir Lucien, id.; Tange J.-B., id.; Terneven Guillaume, id., Timmerman Gustave, id.; Urbain Albert, id.; Vaas Constant, id.; Van den Berghe Jean, id.; Van Gelder Louis, id.; Van Gramberen Joseph, id.; Van Lerberghe Gérard, maréchal des logis, id.; Van Steenberghe J., id.; Van Streels Alphonse, id.; Verbist Pierre, mar. des logis, id.; Vercammen Louis, id.; Verhulpen Fernand, id.; Vermeiren Emile, id.; Villet Gustave, id.;

2e compagnie volante d'artillerie de forteresse.

Beken Edouard, 2e compagnie volante d'art. de fort.; Berton Charles, id.; Bessems Jules, id.; Bonte Camille, id.; Brouillard Jules, id.; Callebaut Arth., id.; Callewaert Théod., id.; Claes Louis, id.; Coeckx Alphonse, id.; De Berlanger Emm., id.; De Bruyn Thomas, id.; De Buyserd Aug., id.; De Clercq Paul, id.; De Coster Emile, id.; De Droogers Charles, id.; De Geldere Léon, id.; De Graaf A., id.; De Groote Jean, id.; De Maesschalck Raph., id.; De Meuter Pierre, id.; De Molder H., id.; De Raymaecker Henri-Georges, id.; De Saeger François, id.; De Sutter Joseph, id.; De Steur Emile, id.; De Vignez Denis, id.; De Villez Emile, id.; De Voldere Camille, id.; De Vuyst Joseph, id.; Diels François, id.; D'Ours Jean-François, id.; Dryvers Guillaume, id.; Dubois Armand, id.; Dupont Michel, id.; Fonteyne Victor, id.; Grinaert François, id.; Haeckx Oscar, id.; Haesen Pierre, id.; Hamers Henri, brig., id.; Hermans Fred., id.; Heylen Alph., id.; Heyvaert L., id.; Hovince Ern., id.; Hubert Fernand, id.; Jacobs Remi, brig., id.; Jackson Léonce, id.; Jarvel Antoine, id.; Lambrechts Emile, id.; Lecomte A., id.; Leduc Maxim., id.; Léonard Clément, id.; Lheureux Aug., id.; Libiez J.-B., maréchal des logis, id.; Matthys Louis, id.; Meurisse Charles, brig., id.; Mellaire Charles, id.; Nelen Joseph, id.; Nicaise Hect., id.; Noteboom Léon, id.; Overlare Fern., maréchal des logis, id.; Pauwels Ch., id.; Pels Joseph, id.; Pennequin Oscar, id.; Pluymers Louis, id.; Robbens Prosper, id.; Ryckaert Maurice, id.; Saint-Paul Ferd., id.; Spitsaert Jean, id.; Stevelinck Fhilemon, id.; Stragier Hector, id.; Strauwen B., id.; Stroeder Théod., id.; Sturbois Arm., id.; Surin Alfred, id.; Swalens D., id.; Tenvooren Pierre, id.; Theemkens Louis, id.; Thomas Emile, id.; Tristmans François, id.; Verbeke August, id.; Verheydt Maurice, id.; Verhoye Henri, id.; Verschueren Jules, maréchal des logis, id.; Van Acken François, id.; Van Bellinghen, id.; Van Branteghem, id.; Van der Linden Jules, id.; Van der Putten Cyriel, id.; Van Dingenen, id.; Van Heurck Joseph, id.; Van Hoeymissen Jean, id.; Van Hoorde Pierre, brigadier, id.; Van Lierde Jean, id.; Van Reckheim Remi, id.; Van Ryckeghem, id.; Van Sande Alexis, id.; Wille Charles, id.

Premier régiment d'artillerie, 3e batterie.

Baudewyn Honoré; Berschop Lambert; Bastin Jacques-Joseph; Bastin Alfred, maréchal des logis; Bayet Ivon-Edm., maréchal des logis; Beaujean Henri; Beermans Arthur; Blick Gustave; Blommaert Louis; Bodart Max; Bogaerts Louis; Boon Martin; Bousmanne François; Braeckman Théodore; Buylens Edouard; Callaert Henri; Cappelman Jean; Claes Edouard; Cornelis Hildward; Clement Remi; Capelle Jules; Crommen Jean, brigadier; Cromphout Ivon; Debros Jules; De Clercq Philemon; De Croupelie Emile; Defeu J. J. Marie; De Groof J. B.; De Hauné Maurice; De Leeuw François; Delriviere Philibert; De Man Max; De Mecheleer Jules, brigadier; Demoulin Hubert-Joseph; De Prest Camille; De Ryffelaere Amand; De Vleeschhouwer Henri; D'Hondt Camille; Doom Victor; Dubois Gaston; Dumont Gustave; Edward Auguste; Fellens Robert-Léon, brigadier; Fourdin Antoine; Fourneau Erasme; Fox Camille; Fromont Nicolas; Gilbert Jean; Gilbert Désiré; Gilbert Flor; Godenne Camille; Godefus Emile; Goffo Charles, maréchal des logis; Goffetie Joseph, brigadier; Goossens J.-B.; Groosen Alphonse; Guilemin Joseph; Haegheman Jean; Haymans François; Hernalstein Pierre; Hirsch Léopold; Houze Eugène; Huart Victor, maréchal des logis; Jadin Honoré; Jourei Jules; Jonckheere Théophile; Keustermans Dominique; Kieffer François; Kinet Narcisse; Laboulle Henri; Lambert Léon-Jean, brigadier; Lambrecht Joseph; Lamboi Flor.; Lacuillette Valentyn; Lejeune François; Losoille Victor-Emile; Levagne Fernand-Jules; Lariaux Ach.; Louis Firmin-Henri-Joseph; Lupsin Jules; Lycops Arnold-Joseph; Maes Hugo-Joseph; Maquet Joseph; Marissens Edouard; Masson Arth.; Melan Alf.; Meriens Nicolas; Meurens Joseph; Moens Louis; Molitor Gast.-Antoine; Neulens Louis; Naroux Jean-Gillis; Paul Hubert; Poncelet Godf.-Joseph; Poncelet Albert; Porson Léon; Quatin; Renson Nicolas; Roels Bernard; Salez Pierre; Sanctorium Constant; Sartiaux Léop.-Auguste; Serré Louis; Serre François; Servais Auguste; Simoen Jérôme; Smeis Fréd.; Suyers Charles-Guillaume; Soverys Godfroid; Soulette Evarist; Stronart Arthur; Stroobants Joseph; Teekens Joseph; Terryn Victor; Thys Louis; Tinnermans Jean; Tonneau Joseph; Tracy Paul-Guillaume;

Van de Ginste Victor; Van den Berghe Aloïs; Van den Berghe Pierre; Van den Ende Jean-Bapt.; Van der Cruysse Jérôme; Van der Haeghen Arthur; Van der Heyden Félix; Van de Velde Ernest; Van de Velde Charles; Vaneste Henri-Joseph; Van Kort Joseph; Van Petdeghem Basile; Van Poucke Isidore; Van Reyt Jean; Van Steenkiste Charles; Van Volxem Jean; Vercruysse Emile; Verhaegen Camille; Verhofstadt Martin; Vercecken Vital; Vertoogen Alf.; Verzicht Camille; Vranckx Fél.; Waekens Oct.; Walraet Val.; Willockx Louis-Charles; Wullaert François; Wyngn Jean-François.

5e régiment artillerie, 6e batterie volant.

Adriaenssens Alph.; Baesen Charles; Bastens F.; Claes Jean; Claessens Alexandre; Coccu Oscar, brigadier; Daniel Alfred; Delhougne Jules; Deru Albert; De Ville Camille; Desmont François; Feron Jean; Faster Pierre-Jean; Faverly Louis; Geeraerts B.; Goris Pierre, brigadier; Haentjes Arth.; Huysmans Auguste; Jacobs Edm., brigadier; Jacqmain Jean; Morison André; Naeyaert Alphonse; Piron Auguste; Riemaekers Célestin; Remy Herman; Schellens Henri; Schietecatte Th.; Schippers Louis; Schrayen Joseph; Snissart Oscar, brigadier; Sterckx Jean, maréchal des logis; Van Bressem Charles; Van Euken Fernand; Verbaere Joseph, maréchal des logis; Verhaeghe Evariste; Vermolen Louis; Walraven Jules.

5e régiment d'artillerie. — 18e compagnie de forteresse volant.

Anthonis J.-B.; Ausloos Charles, brigadier; Badou Jules; Bekaert Henri; Bartholomé Nicolas; Bogaerts Vital; Bomgaert Jérôme; Brachez L.; Burton Henri, brigadier; Cambier Jules; Cressens A.; Daensaert Jean; De Brucker Fern.; De Coene Camille; De Coster Const.; Deelens Léon; De Gref Jules; Dehier Henri; De Koning Jean; Delplace Eugène; Deltenre Ernest; De Munter François; De Roo Abdon; De Smedt Camille; De Smedt Franç.; De Smet Edmond; Deticnne Raoul; De Waeme Henri; De Winter Achille; Doison Georges.

SERVICE DE TRAINS

Voici les heures de départ des différents trains mis en marche à ce jour:

1. Bruxelles-Louvain. — Départ à 11 h. 53, arrivée à 12 h. 55. Départ de Louvain à 4 h. 11, arrivée à Bruxelles à 5 h. 11.

2. Bruxelles (Nord)-Tournai. — Départ à 9 h. 52, arrivée à 12 h. 45. Départ de Tournai à 9 h. 08, arrivée à Bruxelles à 1 h. 41.

3. Bruxelles (Midi)-Mons. — Départ à 6 h. 17, arrivée à 9 h. 06. Départ de Mons à 12 h. 14, arrivée à Bruxelles à 2 h. 46.

4. Bruxelles (Q.-L.)-Courtrai. — Départ à 11 h., arrivée à 3 h. 14. Départ de Courtrai à 3 h. 51, arrivée à Bruxelles à 8 h. 07.

5. Courtrai-Lille. — Départ à 4 h. 59, arrivée à 7 h. 19. Retour à 11 h. 46, arrivée à Courtrai à 2 h. 06.

6. Bruxelles (Q.-L.)-Namur. — Départ à 12 h. 50, arrivée à 3 h. 50. Départ de Namur à 5 h. 30, arrivée à Bruxelles à 8 h. 27.

7. Namur-Luxembourg. — Départ à 5 h. 26, arrivée à 3 h. 15. Retour à 6 h. 37, arrivée à Namur, à 4 h. 20.

8. Louvain-Charleroi. — Départ à 12 h. 16, arrivée à 3 h. 31. Départ à 3 h. 30, arrivée à Louvain, à 7 h. 20.

9. Bruxelles (Q.-L.)-Gand-St-Pierre. — Départ à 10 h. 47, arrivée à 2 h. 09, retour à 4 h. 17, arrivée à Bruxelles à 7 h. 39.

10. Braine-le-Comte-Gand-Saint-Pierre. — Départ à 11 h. 18, arrivée à 2 h. 38. Retour à 4 h. 35, arrivée à Braine-le-Comte à 7 h. 45.

Les voyageurs doivent être à la gare une heure avant le départ du train, afin de faire vérifier le passeport dont ils doivent être munis.

Il convient d'ailleurs, avant de prendre le train, de s'environner de toutes informations complémentaires quant aux conditions d'accès, et de ne pas confondre l'heure belge avec l'heure allemande.

Chemin de fer Gand-Terneuzen

A partir de ce jour et jusqu'à contre-ordre l'horaire des trains a été fixé comme suit:

Gand (Porte d'Anvers)	départ	8.05	12.55	17.15
Wondelgem		8.16	13.06	17.26
Langerbrugge		8.22	13.12	17.32
Terdonck		8.31	13.21	17.41
Ertvelde		8.37	13.27	17.47
Selzaete		9.05	13.55	18.15
Sas-de-Gand		9.40	2.30	6.50
Philippine		9.49	2.39	6.59
Sluyskill (pont)		9.53	2.43	7.03
Sluyskill		9.56	2.46	7.06
Terneuzen	Arrivage	10.04	2.54	7.14

Terneuzen	Départ	6.15	11.00	3.25
Sluyskill		6.23	11.08	3.33
Sluyskill (pont)		6.26	11.11	3.36
Philippine		6.30	11.15	3.40
Sas-de-Gand		6.55	11.40	4.05
Selzaete		7.01	11.46	16.11
Ertvelde		7.08	11.53	16.18
Terdonck		7.14	11.59	16.24
Langerbrugge		7.23	12.08	16.33
Wondelgem		7.30	12.15	16.40
Gand (Porte d'Anvers)	Arrivage	7.40	12.25	16.50

CHEMINS DE FER VICINAUX

LIGNE GAND-OOSTACKER-SAFFELAERE-LOKEREN.

Départ de Gand-Heirnisse à 9 heures et à 1 heure, arrivée à Lokeren à 10 h. 40 et à 2 h. 40.
Départ de Mont-St-Amand (Maison communale) à 9 h. 11, 13 h. 11 et 16 h. 50. Arrivée à Lokeren à 10 h. 40, 2 h. 40 et 6 h. 05.

LIGNE HAMME-TAMISE-ZWYNDRECHT.

Les trains ne circulent pas.

LIGNE GAND-LOOCHRISTY.

Départ de Gand-Heirnisse à 8 h. 13 et à 15 h. 23. Arrivée à Loochristy à 10 h. 59 et à 16 h. 06.
Départ de Mont-St-Amand (Maison communale) à 6 h. 42, 8 h. 25, 10 h. 21, 12 h. 15, 13 hh. 51, 15 h. 35 et 16 h. 55. Arrivée à Loochristy à 7 h. 11, 9 h., 10 h. 59, 12 h. 50, 11 h. 21, 16 h. 06 et 17 h. 59.
Retour de Loochristy à 5 h. 56, 7 h. 16, 9 h. 10, 11 h. 12, 13 h., 14 h. 28 et 16 h. 14.

LIGNE GAND-WETTEREN-HAMME.

Départ de Gand (Heirnisse) à 6 h., 8 h. 48, 11 h. 38 et 14 h. 10.
Arrivée à Hamme à 8 h. 11, 11 h. 13, 13 h. 55 et 16 h. 28.
Retour de Hamme à 8 h. 45, 11 h. 35 et 11 h. 50.

LIGNE OVERMEIRE-LOKEREN.

Le « mercredi », les trains suivants circulent:
Départ de Calcken à 5 h. 50.
Départ d'Overmeire à 6 h. 02 et à 7 h. 27.
Arrivée à Lokeren à 6 h. 30 et à 7 h. 58.
Retour de Lokeren à 6 h. 40 et à 10 h. 30.

LIGNE HAMME-MOERZEKE-BAESRODE.

Départ de Hamme à 7 h. 25 et à 8 h. 30.
Retour de Baesrode à 7 h. 55, 8 h. 55 et 17 h. 37.

LIGNE GAND-MEIRELBEKE.

Départ de Gand-Sud à 5 h. 50, à 7 h., puis toutes les demi-heures jusqu'à 8 h. du soir.

LIGNE GAND-MELLE.

Départ de Gand-Sud à 6 heures, puis toutes les demi-heures jusqu'à 8 heures du soir.

LIGNE GAND-SOMERGEM-URSEL.

Départ de Gand-Rabot à 7 h. 0, 8 h. 30, 10 h. 0, 11 h. 30, 13 h. 0, 14 h. 30, 16 h. 0.
Arrivée à Ursel à 8 h. 5, 9 h. 35, 11 h. 5, 12 h. 35, 14 h. 5, 15 h. 35, 17 h. 5.
Retour d'Ursel à 8 h. 17, puis toutes les nonante minutes jusque 17 h. 17.

LIGNE COMBINEE GAND-HERZELE-GRAMMONT-ALOST-ASSCHE ET SOTTEGEM.

Départ de Gand-Sud vers Herzele, Steenhuyze, Grammont, Alost, Assche et Sottegem, à 8 h. 0, 11 h. 0, 13 h. 30 et 16 h. 30. Ce dernier train ne va que jusqu'à Herzele.
Les trains de 8 h. 0 et 11 h. roulent jusqu'à Assche (Bruxelles).
Les voyageurs pour Sottegem attendent à Meirelbeke le train pour Herzele et changent de ligne à Hautem-St-Liévin où ils prennent le tram pour Sottegem.
Les voyageurs pour Alost et Bruxelles changent du train à Hautem-St-Liévin et roulent vers Alost et Assche. Assche est situé à 5 kilomètres de Berchem-Ste-Agathe où vient aboutir une ligne de tramway électrique conduisant à Bruxelles-Bourse.

LIGNE AELTRE-EECLOO.

Les trains arrivant à Ursel donnent correspondance avec les trains vers Eecloo.
Retour d'Eecloo vers Aeltre à 7 h. 30, 9 h. 30, 11 h. 0, 1 h. 50 et 3 heures.

LIGNE GAND-NEVELE-RUYSSELEDE.

Les trains ne circulent pas.

LIGNE GAND-BASSEVELDE

Départ de Gand-Rabot à 8 h. 12 et à 16 h.

ANNONCES

CHICORÉE

Belles cossettes à vendre. S'adresser bureau du journal. (9253)

BEAU RENARD AVEC MANCHON A VENDRE d'occasion. — Boulevard St-Liévin, 2, Gand. (9249)

QUARTIER NON GARNI à louer (près du Parc), pour dame seule, au premier (balcon), eau à l'étage; 25 fr. par mois. Adresse: 76, rue de la Forge, Gand. (9243)

POUR LES CHARBONS de machine, MM. les industriels peuvent s'adresser à la firme Ve J. BRACKE-DE CLERCQ et Cie, Pêcherie. (9093)

INSTITUTRICE diplômée désire donner leçons particulier de toutes branches ainsi que de piano. S'adresser bureau du journal. (9094)

AVEC L'AUTORISATION de l'autorité allemande le Bent LESCRAUWAET-GALEYN va reprendre le service régulier par bateau à vapeur pour passagers et marchandises à partir du lundi 7 décembre.
Les départs se feront comme suit:
De Bruges, porte Ste-Catherine, les lundi, mercredi et vendredi à 7 heures du matin (heure belge).
De Gand, quai du Sud, 11, les mardi, jeudi et samedi à 7 heures du matin (heure belge).
Les marchandises seront chargées à Gand les lundi, mercredi et vendredi dans l'après-midi.

GROS COKE METALLURGIQUE pour chauffage, etc. — P. De Rycke, rue de l'Eglise, 151, Gentbrugge. Ecrire ou s'y adr. de 12,30 à 1,30 h. (9206)

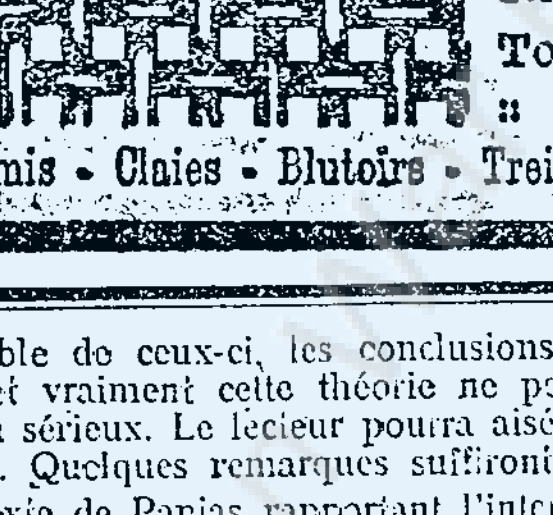
VERTROUWELIJKE EERSTE BLOEMISTKNECHT gevraagd, volle loon wanneer hij het gesticht kan besturen, aanbiedingen met getuigschriften alle avonden, Eggermontstraat, 19, Ledeberg. (9244)

CAISSE HYPOTHÉCAIRE ANVERSOISE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : Fr. 10.000.000
Réserve 6.063.731.29
ANVERS : rue des Tanneurs, 35
BRUXELLES : rue du Congrès, 12
Fondée en 1881
Caisse d'Epargne : 3.25 %, 3.60 %, 4 %
Obligations foncières 4 % FRANC DE LA TAXE
PRÊTS SUR IMMEUBLES
CONDITIONS AVANTAGEUSES.
FACILITÉ DE REMBOURSEMENT.
Agence provinciale établie à Gand
M. André DE BUCK
RUE DE LA VALLÉE, 57
BANQUE — FONDS PUBLICS

Antiquités. — Objets d'art
PROSPER LIBERT
15, rue Jean Breydel, Gand
anciennement au Cercle Catholique (6878)

CRISTAUX DE SOUDE
1re qualité, livraison immédiate.
S'adresser à la fabrique LA PERSÉVÉRANCE
Boulevard de l'Abattoir, n° 16
GAND (9202)

Indemnité pour dommage de guerre
Les personnes qui ont des dégâts à leurs meubles, marchandises ou bâtiments causés par un fait de guerre, peuvent s'adresser à
M. JULIEN DE COCK
INGÉNIEUR-EXPERT APRÈS INCENDIE
quai des Moines, 26, Gand
qui depuis de longues années s'est fait la spécialité des expertises après incendie, et qui se chargera de toutes les formalités, démarches, constatations et expertises pour obtenir après la guerre une équitable indemnité.
Aucun frais à payer (9232)


Manufacture Belge de Tissus et Treillages Métalliques
ACHILLE GUILBERT
Téléphone 1648 - *Meirelbeke par Gand* - Téléphone 1648
Toiles en bronze, acier, etc., pour tous usages industriels
:: :: :: :: *du numéro le plus fin au numéro le plus gros* :: :: :: ::
Tamis - Claies - Blutoirs - Treillages pour clôtures - Tapis décrottoirs - Bordures de jardin, etc.

FEUILLETON

L'Origine de nos Evangiles canoniques

(Suite et fin)

La thèse de l'authenticité des Evangiles est abondamment prouvée par la tradition. Elle se confirme encore par l'examen interne des écrits évangéliques.

La langue des Evangiles, sous la forme grecque, a un caractère essentiellement sémitique. On a pu dire que c'est de l'araméen habillé en grec. Non seulement on y trouve des mots conservés de l'araméen, mais la tournure des phrases, la liaison des propositions portent la marque de la langue sémitique. On peut parfois faire disparaître des difficultés en restituant l'original araméen. Le jeu de mots araméens contenu dans la parole: « Tu es Petrus et super hanc petram... » n'a pu être rendu en grec ni en latin. L'araméen disait: « Tu es « Kepha » et sur ce « Kepha » je bâtirai... ». « Pour quiconque étudie, au point de vue de la langue, nos écrits sacrés, c'est un fait incontestable qu'ils sont l'œuvre de chrétiens familiarisés avec la langue juive. Et déjà cela nous reporte au berceau même de notre foi, à cette époque primitive où du sein de la synagogue s'éleva la religion nouvelle. »

L'exactitude de la description des lieux témoins de la vie de Jésus montre que nos Evangiles sont l'œuvre de gens qui ont vécu en Palestine. La description du monde palestinien au point de vue politique, social et religieux, répond bien à cette situation particulière et complexe que nous connaissons par d'autres documents. Ce monde palestinien disparaît subitement en 70. Des contemporains seuls ont pu le décrire avec l'exactitude qui caractérise les récits évangéliques. Il ne faut pas oublier qu'ils n'en font pas une description intentionnelle; celle-ci résulte de traits semés çà et là d'après les circonstances. Deux hypothèses sont possibles: ou bien les auteurs des Evangiles ont été mêlés à cette vie contemporaine de Jésus, ou bien ils ont utilisé des sources orales ou écrites s'y rapportant. Si l'on tient compte des remarques qui précèdent, on peut pour le moins affirmer que, dans l'une comme dans l'autre hypothèse, les Evangiles n'ont pu être composés longtemps après 70. « Il faut, en effet, se souvenir que les anciens n'avaient point le sens archéologique; les habiletés de l'art moderne leur faisaient totalement défaut pour la reconstitution du passé. Des évangélistes postérieurs à 70, et sans attache étroite avec la période antérieure, n'auraient jamais su s'abstraire suffisamment des conditions de leur temps pour que leur représentation du monde ancien n'en fût nulle part influencée.

Les allusions à la ruine de Jérusalem ne nous obligent pas à retarder la composition des synoptiques jusqu'après 70. Sans doute, elles se présentent avec une précision des détails plus accentuée dans le discours eschatologique de saint Luc et dans la parabole du festin nuptial de saint Matthieu. Mais cette précision peut s'attribuer à la prescience du Sauveur. Il semble, par contre, que si les Evangélistes avaient écrit après la ruine de Jérusalem, ils auraient dit que la prophétie de Jésus s'était réalisée, et ils l'auraient dégagée de la prophétie se rapportant à la fin du monde.

Il est possible de préciser davantage encore. Les Actes des Apôtres ont été écrits en 62, sur la fin de la captivité romaine de saint Paul, avant son acquittement. Luc, auteur des Actes, a écrit avant ceux-ci, le troisième Evangile qui a donc été composé vers 60. L'Evangile de saint Marc, une de ses sources, est donc antérieur à 60. Le troisième Evangile dépend de l'Evangile araméen de Matthieu qui a écrit le premier et dont Marc est aussi tributaire. L'Evangile grec de Matthieu, identique, quant à la substance, à l'œuvre originale de l'apôtre qui n'était pas un simple recueil des Discours du Seigneur, ne paraît pas davantage postérieur à 70. Qu'on se rappelle ce qui vient d'être dit de la prophétie sur la ruine de Jérusalem. De plus, les sources de Luc semblent bien, en partie, être les mêmes que celles de Matthieu grec; d'autre part, Luc ne dépend pas plus de Matthieu grec que celui-ci ne dépend de Luc. Il est donc vraisemblable que la version du premier Evangile fut faite vers le même temps où Luc écrivit son Evangile.

Nous n'avons aucunement l'intention de donner par là la solution du problème synoptique. Ce ne sont que quelques indications conformes aux décrets de la Commission biblique, dans le but de déterminer la date de nos Evangiles.

* * *

Le critérium essentiel de la canonicité fut, comme nous l'avons vu, la garantie apostolique. Les Evangiles prennent ainsi position dans les Eglises à l'exclusion d'autres écrits du même genre. Et leur authenticité se confirme encore par la comparaison avec les Evangiles apocryphes. Ceux-ci ne portent pas le caractère d'écrits primitifs. Les trois principaux sont l'Evangile de Pierre, l'Evangile selon les Egyptiens et l'Evangile selon les Hébreux.

Eusèbe nous rapporte de la façon suivante l'histoire du premier. Sérapion, évêque d'Antioche à la fin du second siècle (190-211), visita les chrétiens de l'Eglise de Rhossos dont certains, sous la conduite de Marcianus, lisaient l'Evangile présenté sous le nom de Pierre. Il n'avait pas lu cet Evangile, il supposait tous ces chrétiens attachés à la vraie foi et il leur permit de s'en servir. Mais, à son retour à Antioche, comme cet Evangile était utilisé par une secte de Docètes, il se le procura, et, à côté de beaucoup de choses conformes à l'enseignement véritable du Sauveur, il en trouva d'autres qui y étaient opposées. Il sut ainsi de quelle hérésie était Marcianus et il adressa aux chrétiens de Rhossos une réfutation des allégations mensongères contenues dans cet Evangile: « Car nous, mes frères, disait-il, nous recevons Pierre et les autres apôtres comme le Christ, mais les écrits menteurs mis sous leurs noms, nous les rejetons. »

Cet Evangile, d'après Eusèbe, n'a pas été lu dans l'antiquité. Il porte des traces de docétisme, bien que assez dissimulées, une tendance à grandir les miracles qu'il entoure de merveilleux et qu'il veut prouver par des circonstances nombreuses non rapportées par les Evangiles canoniques; Pierre y parle à la première personne. Il dépend des trois synoptiques et probablement de saint Jean. Sa patrie d'origine paraît être la Syrie, mais il ne faut pas le chercher dans la grande Eglise d'Antioche. Sérapion ne le connaît même pas. Il le trouve aux mains d'hérétiques docètes d'Antioche et dans une communauté plus ou moins hétérodoxe ayant encore quelques relations avec l'Eglise d'Antioche. Il date des environs de 150.

L'Evangile selon les Egyptiens, qui date de 150-160, a rencontré une opposition croissante, et au commencement du IIIe siècle, il n'était employé que par des sectes hérétiques des provinces d'Egypte soutenant soit la métempsycos, soit le sabellianisme, ou prohibant le mariage. Dès son origine, il n'a jamais appartenu à la grande Eglise, mais à des églises à tendances particulières se rapprochant au moins des erreurs que ces sectes y trouvèrent.

L'Evangile selon les Hébreux, qui peut remonter aux années 70-80, mais que l'on peut reculer aussi jusqu'aux dernières années du premier siècle, a été employé davantage. Rédigé en araméen, il fut l'Evangile des Juifs émigrés au delà du Jourdain après la ruine de Jérusalem et qui vécurent de plus en plus à l'écart du reste de l'Eglise. Il n'a pas la simplicité primitive de nos Evangiles. Il apparait légendaire et parfois grotesque, et est déformé dans le sens des tendances judaïques. Son emploi plus fréquent s'explique facilement: il dépend de l'Evangile araméen de Matthieu; il fut lu par une Eglise qui longtemps avait passé pour orthodoxe. « On pouvait croire aussi que, si la source n'était pas pure, elle contenait cependant des paroles authentiques du Seigneur. Du reste, on se montra d'autant moins méfiant à son égard, qu'il ne fut jamais jugé hérétique et dangereux au même degré que « l'Evangile selon les Egyptiens et que l'Evangile de Pierre. »

* * *

Ceci nous amène à dire encore quelques mots de la thèse de M. Harnack dont il fut déjà question plus haut. La canonicité du tétramorphe était strictement reconnue en Asie en 155, et elle le fut dans le reste de l'Eglise entre 155 et 206, date à laquelle Sérapion interdit l'Evangile de Pierre. Le tétramorphe lui-même fut constitué en Asie, entre 120 et 140, grâce à un compromis: le quatrième Evangile qui jusque-là s'y lisait seul, fut ramené au niveau des synoptiques, le presbytre Jean prenant la défense de Marc, et l'opposition des Aloges faisant perdre au quatrième Evangile son autorité exceptionnelle. Le tétramorphe ainsi formé en Asie et y étant reconnu comme strictement canonique en 155, se répandit dans toute l'Eglise et supplanta les Evangiles particuliers. Car, auparavant, chaque Eglise avait son Evangile particulier; par exemple, dans les communautés judéo-chrétiennes émigrées après 70, c'était l'Evangile selon les Hébreux; en Asie, l'Evangile selon saint Jean; à Rome, l'Evangile selon saint Marc; à Antioche, l'Evangile selon saint Luc; en Egypte, l'Evangile selon les Egyptiens. C'est la première période. Grâce au prestige que leur accordaient leurs auteurs, les quatre Evangiles s'introduisirent dans les Eglises à côté des Evangiles indigènes. C'est ainsi que Clément d'Alexandrie a encore des attaches à peine dissimulées avec les apocryphes. Dans une troisième période, ces Evangiles sont supplantés par les quatre Evangiles.

Toute notre étude est une réfutation d'une pareille théorie. Les quatre Evangiles sont rapidement acceptés dans l'Eglise entière, sans difficultés. Qu'on se rappelle leur usage, les témoignages apportés, la valeur indéniable de ceux-ci, les conclusions qui en ont été tirées et vraiment cette théorie ne peut résister à un examen sérieux. Le lecteur pourra aisément s'en rendre compte. Quelques remarques suffiront.

Le texte de Papias rapportant l'intervention du presbytre Jean n'a pas la portée qu'on lui attribue. Lorsque le quatrième Evangile fut publié, on remarqua des divergences avec saint Marc. Des questions se posent naturellement à l'esprit. Le presbytre Jean défend l'ordre du quatrième Evangile, mais il admet l'autorité de Marc comme témoin de la tradition. Loin d'être favorables à la thèse de M. Harnack, ce texte de Papias et cette intervention du presbytre Jean prouvent que le quatrième Evangile n'était pas seul lu en Asie au début du IIe siècle.

Et la dépréciation qu'aurait subie l'Evangile de saint Jean, du fait de son attribution à Cérinthe par les Aloges? D'après l'opinion commune, les Aloges sont « un groupe de chrétiens qui vivaient en Asie-Mineure, dans la seconde moitié du deuxième siècle et qui, par réaction contre les Montanistes, niaient l'authenticité des écrits johanniques et les attribuaient à Cérinthe ». Puisque cette opposition est contemporaine du mouvement montaniste, elle est par conséquent postérieure aux années 120-140. Cette opposition ne serait-elle pas pourtant étonnante en Asie-Mineure, quinze ans après la mort des membres principaux de ces Eglises, disciples de saint Jean, de la part de chrétiens qui ne voulaient pas se séparer de ces Eglises? Aussi, c'est avec raison que l'on a fait remarquer « les conditions spéciales dans lesquelles vivaient ces églises d'Asie-Mineure, dans des centres populeux à circulation très intense, où facilement pouvaient être amenés des groupes de chrétiens étrangers peu au courant des traditions locales ». L'auteur de l'article ajoute « que dans aucune source, il n'est dit que les Aloges furent des asiatiques. On le conclut de leur opposition au Montanisme. Pareille opposition cependant se rencontre en dehors de l'Asie, à Rome par exemple et en Afrique ». Et il termine ainsi: « Mais, à mon avis, il convient d'être beaucoup plus radical. Je suis convaincu pour ma part qu'il n'a jamais existé d'autre Aloge que Caius de Rome. Dès lors, la question perd manifestement toute importance, d'autant plus que nous voyons Caius immédiatement combattu par tous, par saint Irénée et saint Hippolyte, comme dans le Canon de Muratori. »

Le tétramorphe ne s'était pas encore imposé définitivement à Rome en 150, dit M. Harnack, puisque saint Justin utilise l'Evangile de Pierre et que l'homélie clémentine, œuvre du pape Soter (166), cite l'Evangile selon les Egyptiens. Concernant la première affirmation, nous n'avons qu'à renvoyer le lecteur à notre premier article. La théorie particulière de M. Harnack touchant l'origine de la Secunda Clementis n'est pas admissible. De plus, le « logion » en question diffère trop de la sentence parallèle que Clément d'Alexandrie dit provenir de l'Evangile selon les Egyptiens, pour que l'on puisse affirmer la dépendance de l'homélie vis-à-vis de cet apocryphe. Quant à Clément d'Alexandrie, il ne témoigne pas davantage au sujet de l'Egypte, en faveur de l'opinion de M. Harnack, puisqu'il oppose aux quatre Evangiles formant un tout fermé, cet Evangile selon les Egyptiens qu'il n'a même pas connu de science personnelle. En serait-il ainsi si cet Evangile venait d'être évincé?

Pour prouver que les Eglises eurent, même jusqu'au milieu du IIe siècle, un seul Evangile indigène, M. Harnack attache une grande importance au titre des Evangiles. L'Evangile appelé Evangile « selon » les Egyptiens était lu universellement et exclusivement par eux; l'Evangile « selon » les Hébreux par tous les Juifs émigrés après la ruine de Jérusalem. Le titre désignait la patrie et les lecteurs des Evangiles. Mais les Evangiles accrédités par des noms des Apôtres ou de leurs disciples s'introduisirent dans les Eglises, furent lus en même temps que les Evangiles indigènes et les dépossédèrent ensuite.

L'Evangile selon les Egyptiens et l'Evangile selon les Hébreux n'ont pu être désignés de la sorte par les habitants des régions où ils étaient en usage. En fait, ces deux appellations apparaissent tout d'abord à Alexandrie, chez Clément d'Alexandre et Origène. L'Evangile « selon » les Egyptiens pouvait être appelé de cette façon par ces écrivains, comme appartenant en propre à des sectes des provinces d'Egypte, par analogie avec les Evangiles « selon » Matthieu, « selon » Marc, etc., qu'eux-mêmes employaient à l'exclusion des autres. La distinction se faisait entre Alexandrie et et l'Egypte, et, en réalité, à cette époque, l'Evangile selon les Egyptiens était lu par des sectes hérétiques des provinces d'Egypte. L'Evangile selon les Hébreux a joui d'une autorité particulière; nous avons dit pourquoi. Les mêmes écrivains l'ont désigné par ce terme parce qu'il appartenait en propre aux Hébreux, aux Judéo-chrétiens habitant au delà du Jourdain. Cet Evangile a pu facilement parvenir à Alexandrie dont les Hébreux formaient un quartier. Il n'est pas possible — tout le prouve, — d'égaler ces écrits aux Evangiles canoniques qui, dès l'origine, se répandirent partout.

* * *

Il resterait à monter que les caractères internes, impuissants par eux-mêmes à créer la tradition qui attribue les Evangiles à Matthieu, Marc, Luc et Jean, sont toutefois d'accord avec elle. Les limites de cette étude ont sans doute déjà été dépassées. On prouverait, par exemple, que le contenu du troisième Evangile s'accorde très bien avec les données de la tradition: son auteur est le même qui a écrit les Actes des Apôtres, Luc, le médecin, un grec qui a été le compagnon de saint Paul.

Notre thèse subsiste entière. Dans le courant du premier siècle, trois Evangiles se présentent avec la garantie apostolique. Lorsque, à la fin du premier siècle, le quatrième Evangile paraît, autorisé par le nom de l'apôtre Jean, il est reçu d'abord dans les Eglises d'Asie; le tétramorphe est constitué et il est accepté dans les Eglises de tout le monde chrétien par le fait même de la propagation de l'Evangile selon saint Jean qui se répandit rapidement après sa publication.

J. LECOUVET.

Gand, Imp. L. WILLEMS, rue aux Tripes, 3.